
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquième séance – Lundi 28 juin 2010, à 17 h

Présidence de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Fabienne Aubry Conne, Isabelle Brunier, MM. Alexandre Chevalier, Christian Lopez Quirland, Robert Pattaroni, M^{mes} Maria Pérez, Chantal Perret-Gentil, Annina Pfund, MM. Georges Queloz, Jean Sanchez et Alexandre Wisard.*

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno, maire, M. Pierre Maudet, vice-président, MM. Manuel Tornare, Patrice Mugny et Rémy Pagani, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 18 juin 2010, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 28 juin et mardi 29 juin 2010, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, bonjour à toutes et à tous! Je voudrais vous rappeler que le cortège de la Fête des écoles – les anciennes promotions – aura lieu mercredi. Le départ aura lieu à 14 h 30 précises, devant l'école enfantine de Saint-Antoine comme d'habitude. Je sais que la presse s'est inquiétée de savoir s'il y aurait des ennuis de parcours, vu les travaux dans les Rues-Basses et à la rue de la Corraterie. Nous sommes allés vérifier sur place cet après-midi. Certains trous seront bouchés d'ici à mercredi par les Transports publics genevois, et les parents pourront passer sur un des trottoirs. Tout est réglé et il n'y aura pas de problème. Une fois de plus, je crois qu'on s'agite pour bien peu. De toute façon, depuis l'époque de Jules César cette ville est toujours en travaux!

Par ailleurs, je vous annonce que le pavillon Genève-Zurich-Bâle à Shanghai a déjà reçu 600 000 visiteurs depuis le 1^{er} mai, date de l'ouverture de l'exposition universelle. C'est donc un grand succès et je tenais à vous en informer, puisque vous aviez voté le crédit pour le pavillon à l'unanimité, moins une abstention.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, j'ai deux informations à vous donner. S'agissant des promotions, comme l'a dit mon collègue Manuel Tornare, des interventions sont actuellement en cours sur les trottoirs, pour que nos chers bambins et leurs parents puissent emprunter le parcours traditionnel en toute sécurité. Le revêtement bitumineux qui a été posé sur le trottoir tout le long de la Corraterie est à la charge, non pas de la Ville, mais des Services industriels de Genève (SIG), qui ont pris acte du fait que ces travaux auraient dû être terminés. Comme les SIG implantent de la fibre optique, ils ont pris en charge la pose de 3 cm de goudron sur le trottoir, depuis la papeterie Bra-chard jusqu'à la place Neuve.

Ensuite, en ce qui concerne le Musée d'ethnographie, vous avez voté le 9 juin, bien malgré moi, un arrêté PA-107 pour compenser l'abattage d'arbres. Les nouveaux arbres auraient dû être plantés à la rue de l'Ecole-de-Médecine, sur une berme centrale. Comme je vous l'avais dit, il n'a pas été possible de modifier le projet en ce qui concerne la berme centrale. Nous planterons donc 35 arbres de part et d'autre de la rue de l'Ecole-de-Médecine et nous en planterons onze derrière le Musée d'ethnographie, pour agrémenter l'espace public et compenser les abattages. En tout, nous planterons 46 arbres, en remplacement des 30 arbres que nous devons malheureusement couper.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Je vais faire donner lecture de la lettre de démission de M. Jean Sanchez. Madame Olivier, vous avez la parole.

Lecture de la lettre:

Genève, le 12 juin 2010

Concerne: démission

Madame la présidente,

Pour des raisons professionnelles, je ne suis plus en mesure de remplir mes obligations liées à mon mandat. Je me vois donc contraint de démissionner pour le 13 septembre 2010.

A titre personnel, je regrette profondément de quitter ce Conseil. C'était une expérience privilégiée et j'ai découvert, dans tous les groupes, des personnes de qualité. M^{me} Marie-Christine Cabussat ainsi que ses collaboratrices méritent une mention particulière pour leurs compétences, leur disponibilité et leur dévouement à ce Conseil.

J'ai également pu constater, notamment par le biais des commissions, la qualité du travail de l'administration municipale et les efforts des magistrats pour la conduire.

Je suis particulièrement attaché à notre Ville de Genève, pour y être né et y avoir toujours habité. Je suis particulièrement reconnaissant à cette ville d'avoir accueilli mes parents, à une époque difficile, et de m'avoir permis d'étudier, d'élever une famille et de me réaliser professionnellement. Je conserve la volonté de servir cette Ville de Genève, ce canton, avec gratitude.

Je vous souhaite à tous plein succès, avec une attention particulière aux membres de mon groupe.

Je vous transmets, Madame la présidente, mes plus cordiales salutations.

Jean Sanchez

La présidente. Je fais maintenant donner lecture de la lettre de démission de M^{me} Catherine Buchet-Harder.

Lecture de la lettre:

Genève, le 17 juin 2010

Madame la présidente,

C'est avec un brin de tristesse et beaucoup de regrets que j'ai pris la décision difficile de prendre congé du Conseil municipal au 31 août prochain.

Très surprise d'avoir été élue il y a trois ans, totalement novice dans les rapports de force du monde politique, il m'a fallu rapidement m'atteler à la tâche que les électeurs m'avaient confiée.

Code de conduite, vocabulaire spécifique, compréhension des rouages de l'administration municipale, loi sur l'administration des communes, bref tant de choses que je ne connaissais pas et qui ont dû être intégrées rapidement. Le désistement ultrarapide d'un membre de notre groupe en début de législature m'a permis d'entrer tout de suite à la commission des finances et j'ai ainsi pu acquérir une bonne vision d'ensemble du fonctionnement de l'administration municipale et de ses départements. Ce sont des connaissances précieuses que j'emporte avec moi aujourd'hui.

Membre actuellement de la commission des finances, de celle de la cohésion sociale, ainsi que de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, puis tout dernièrement de la FAHPA, élue cheffe du groupe de l'Union démocratique du centre il y a peu, je sais que je mets mon groupe en difficulté et je remercie mes collègues pour la compréhension dont ils ont fait preuve à l'annonce de ma démission. Ils m'ont fait confiance et m'ont souvent laissée libre de m'exprimer sur des sujets qui me tenaient à cœur, en particulier sur des thèmes concernant l'écologie et le social. Je tiens également à remercier mon chef de groupe, Jacques Hämmerli. Il m'a beaucoup appris et je peux dire que, sans lui, je n'en serais pas là aujourd'hui.

Je pourrais ajouter que les auditions et discussions intéressantes des deux commissions auxquelles j'appartiens vont me manquer, de même que les plénières de ce Conseil municipal. Mais sachez que je n'arrête pas totalement la politique puisque, le 1^{er} septembre prochain, je prêterai serment en tant que conseillère communale de la commune de Montreux, commune où mon mari m'attend depuis quelques années déjà. Même si notre conseiller administratif Manuel Tornare dit que je vais m'ennuyer, je lui répondrai que, bien au contraire, de nombreuses choses restent à faire! Et je m'en réjouis car l'expérience que j'ai acquise dans le Conseil municipal de la Ville de Genève me le permettra, du moins je l'espère.

Un remerciement tout spécial à l'équipe du Secrétariat du Conseil municipal. Toujours présents, prêts à me soutenir en toutes circonstances, tous ont été exemplaires de patience et de gentillesse.

Quant à vous, Madame la présidente, et, vous transmettez, à vous toutes et tous, chers collègues, je vous souhaite une dernière année riche en événements et propice à votre prochaine élection, que cela soit à l'exécutif ou au législatif. Bonne chance pour la suite et au plaisir d'une rencontre de hasard dans les rues de Genève ou de Montreux.

Recevez, Madame la présidente, mes meilleures salutations.

Catherine Buchet

La présidente. Nous donnons lecture de la lettre de démission de M^{me} Catherine Buchet-Harder du conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées.

Lecture de la lettre:

Genève, le 21 juin 2010

Concerne: démission de la FAHPA

Madame la présidente,

Suite à ma démission du Conseil municipal, je vous prie de bien vouloir accepter ma démission du conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées.

Je n'ai malheureusement pas eu le temps de débiter mon mandat dans cette fondation et je le regrette vivement car mes intérêts m'y portaient naturellement.

Je vous prie de bien vouloir prévoir mon remplacement lors de la session de septembre, le nom de mon successeur vous sera transmis le plus rapidement possible par mon groupe.

Recevez, Madame la présidente, mes salutations distinguées.

Catherine Buchet

La présidente. Enfin, je fais donner lecture de la lettre de démission de M^{me} Catherine Buchet-Harder du conseil de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

Lecture de la lettre:

Genève, le 21 juin 2010

Concerne: démission de la FVGLS

Madame la présidente,

Suite à ma démission du Conseil municipal, je vous prie de bien vouloir accepter également ma démission en tant que membre du conseil de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social pour le 31 août prochain.

J'ai eu beaucoup de plaisir à siéger et à œuvrer au sein de ce conseil et j'ai apprécié tout particulièrement l'engagement et la collégialité de ses membres. J'ai pu participer à des commissions intéressantes qui m'ont permis d'aborder des facettes propres au logement social que je ne connaissais pas jusque-là. C'est avec regret sincère que je quitte cette fondation.

Je vous prie de bien vouloir prévoir mon remplacement lors de la session de septembre, le nom de mon successeur vous sera transmis le plus rapidement possible par mon groupe.

Recevez, Madame la présidente, mes salutations distinguées.

Catherine Buchet

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous informe que demain mardi, de 20 h 30 à 20 h 45, nous traiterons les réponses du Conseil administratif aux motions, résolutions et pétitions.

Je prie les membres de la commission de contrôle de gestion de prendre note que cette dernière se réunira demain à 19 h à la salle Nicolas-Bogueret, afin de nommer son ou sa présidente.

Ce soir, à 19 h, la commission de l'Agenda 21 se réunira à la salle Nicolas-Bogueret afin de procéder à l'élection de son présidente ou de sa présidente.

J'ai encore trois communications réjouissantes. Tout d'abord, notre Conseil félicite les participants et participantes au tournoi interservices de football de la Ville de Genève, qui a gagné la Femina Cup. (*Applaudissements.*)

Ensuite, je vous signale que le tournoi de football des élus genevois a eu lieu le 20 juin dernier au Stade de Genève, avec la participation de Mathias Buschbeck, Bayram Bozkurt, Hélène Ecuyer, Damien Sidler et Jean-Pascal Perler, tous deux anciens conseillers municipaux, Alain de Kalbermatten, Alexis Barbey, Marie Chappuis, Christophe Buemi et Rémy Burri, qui ont gagné la troisième place du tournoi. Nous les félicitons. (*Applaudissements.*)

Enfin, hier, dimanche, un certain nombre de conseillères et de conseillers municipaux ont participé au tournoi de beach-volley, à savoir Fabien Sartoretti, capitaine, Adrien Genecand, Patricia Richard, Christiane Olivier, Christophe Buemi et Alain de Kalbermatten. Nous les félicitons pour leur ténacité et leurs magnifiques passes! (*Applaudissements.*)

Nous sommes saisis de deux motions d'ordre visant à inscrire à l'ordre du jour les objets urgents suivants:

- le projet d'arrêté PA-110 de MM. Mathias Buschbeck, Yves de Matteis, M^{mes} Anne Moratti Jung, Sarah Klopmann, Marie-Pierre Theubet et M. Gérard Deshusses en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 225 000 francs destiné aux études des mesures d'aménagement et de circulation en vue de la réalisation de l'initiative populaire IN-2 «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!»;
- la résolution R-135 de M^{me} Anne Moratti Jung, M. Gérard Deshusses et M^{me} Catherine Buchet-Harder: «Pour que la Gérance immobilière municipale reprenne son travail!»

Deux autres motions d'ordre demandent de traiter en urgence le projet d'arrêté PA-104 inscrit à notre ordre du jour: «Règlement municipal sur les prestations accordées aux personnes âgées, veuves, orphelins et invalides», ainsi que la motion M-925 de M^{me} Charlotte Meierhofer: «Aide à la mobilité des non-voyants».

Nous traiterons ces motions d'ordre après les questions orales.

3. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève, en remplacement de M. Pierre Losio, démissionnaire (statuts de la fondation du 28 mars 1979, art. 9) (RCM, art. 129, lettre B).

La présidente. Je demande au groupe des Verts le nom de son candidat. Le Conseil municipal étant représenté au sein du conseil de fondation par un membre par parti, cette élection sera tacite... Madame Wenger, vous demandez la parole?

M^{me} Salika Wenger (AGT). Madame la présidente, j'interviens à propos du vote tacite: le vote tacite n'existe pas. Je demande qu'un véritable vote ait lieu, s'il vous plaît!

La présidente. Madame Wenger, il s'agit ici d'une élection tacite, conformément aux statuts de la fondation et au règlement du Conseil municipal. Je demande donc au groupe des Verts d'annoncer son candidat ou sa candidate.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Les Verts ont l'honneur de vous présenter la candidature de M^{me} Marie-Pierre Theubet. C'est une candidate expérimentée dans le domaine du théâtre. Elle a collaboré pendant vingt ans au Festival de la Bâtie dont elle a notamment assuré la programmation théâtrale. Elle a aussi travaillé plusieurs mois au Théâtre Forum Meyrin, ainsi que trois ans au Théâtre de Poche. Nous pensons que cette excellente candidature conviendra à tout le monde et nous ne voyons pas pourquoi on commencerait, tout d'un coup, à discuter les candidatures qui reviennent aux partis...

M^{me} Salika Wenger (AGT). Madame la présidente, nous n'avons pas l'intention de discuter les compétences de la candidate. Néanmoins, nous demandons que le vote ait lieu. Le vote tacite n'existe pas, nous devons voter!

La présidente. Madame Wenger, je le répète, il ne s'agit pas d'un vote tacite, mais d'une élection tacite. Un membre par parti politique représenté au Conseil municipal siège au sein du conseil de la FAD. Je ne comprends pas pourquoi vous souhaitez revenir sur quelque chose qui est établi...

M^{me} Salika Wenger (AGT). Il n'y a rien d'établi, Madame la présidente! Vous ne me ferez pas dire ce que je n'ai pas envie de dire. Nous pensons effectivement que la représentation des Verts dans cette institution est légitime, mais nous voulons voter!

M. Jacques Hämmerli (UDC). Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, je ne vais pas vous infliger la lecture de la loi sur les votations et élections de la République et canton de Genève. Mais je rappelle que, lorsqu'un parti politique a épuisé sa liste, il présente un candidat et, si ce dernier est le candidat unique, il est réputé élu sans scrutin. Ce sont les termes de la loi, il n'y a donc pas de temps à perdre dans un vote!

La présidente. Merci pour ce rappel, Monsieur Hämmerli. Je crois, Madame Wenger, que vous avez reçu toutes les informations. Cette élection est donc validée.

M^{me} Marie-Pierre Theubet est élue.

4. Rapport d'activité et comptes 2009 et budget de fonctionnement 2010 de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (D-32).



RAPPORT ANNUEL 2009



Message du Président

Un soutien renforcé aux entreprises en période de crise

Après le krach financier de 2008, l'année 2009 aura été marquée par une crise bancaire, économique et sociale, qui a plongé une partie du monde dans la récession. Les effets de ces bouleversements se font également ressentir à Genève, où le taux de chômage a atteint les 7%, ce qui représente, sur une seule année, une augmentation de 25% du nombre de demandeurs d'emploi.



2009 : Année record pour la Fondetec

Consciente du rôle qui est le sien dans le soutien aux entreprises et dans la création d'emplois, la Fondetec maintient fermement le cap en cette période de turbulences, recevant un nombre toujours croissant de demandes de soutien, lesquelles en 2009 ont atteint le chiffre record de 56 projets, 63% d'entre eux provenant d'entreprises existantes. Après examen scrupuleux des dossiers sélectionnés, le Conseil de Fondation en aura approuvé 29, principalement dans les secteurs de l'industrie, du bâtiment et du commerce de proximité. La Fondetec poursuit également sa politique de soutien à l'entrepreneuriat féminin, 48% des projets acceptés étant portés par au moins une femme.

L'espoir comblé d'une nouvelle dotation

L'année 2009 aura aussi été marquée par les démarches et les incertitudes liées à l'examen par le Conseil Municipal de la Ville de Genève de l'octroi éventuel d'une nouvelle dotation pour la Fondetec. Or, après une analyse approfondie du dossier et l'audition des principaux acteurs de l'économie genevoise, les membres du Conseil Municipal ont approuvé cette nouvelle dotation en date du 16 février 2010, ce qui témoigne bien de la relation de confiance que maintiennent la Ville et la Fondetec.

Projets d'avenir

Forte de cette confiance renouvelée, la Fondetec se fixe pour objectif d'étendre son activité de soutien aux entreprises. En effet, les trois dernières années ont non seulement prouvé que le besoin est réel, mais aussi qu'il est faisable de gérer de manière équilibrée de telles activités de prêt et de soutien aux entrepreneurs, et ce quelle que soit la conjoncture. Ainsi, en 2009, les charges liées aux activités de soutien auront été couvertes à 86% par les produits de ces activités ; il y a là depuis trois ans une tendance très positive que la Fondetec compte maintenir et développer.

Mais la Fondetec pourra également développer d'autres services qu'elle désire prêter aux entreprises, notamment en leur proposant des outils de gestion pour leur faciliter les tâches administratives et en mettant sur pied des formations pertinentes, répondant spécifiquement aux besoins des entrepreneurs genevois. Par ailleurs, elle souhaite les aider à trouver des locaux par le biais d'Ecopôle, projet porté par le Département des finances et du logement et par la Chambre de l'économie sociale et solidaire (Après), qui sera situé sur un site d'écologie industrielle à Châtelaine et fonctionnera selon les principes du développement durable.

C'est donc avec le sentiment du devoir accompli que la Fondetec regarde vers l'avenir. Elle peut d'ailleurs compter sur une équipe de collaborateurs qualifiés, sur l'engagement des membres du Conseil de Fondation, ainsi que sur le soutien du Conseil Municipal et de ses généreux partenaires. A tous un grand merci, en mon nom et au nom des entreprises genevoises, maillons forts du tissu économique en Ville de Genève.

Alpha Dramé, Président



Sommaire

Message du Président	3
Organisation et fonctionnement	7
Notre mission	7
Notre solution de financement	7
Nos conditions	7
Le processus de sélection	9
Activité et chiffres	11
Chiffres clés de l'activité 2009	11
56 demandes déposées en 2009, un score inégalé depuis 2001	12
Données statistiques de l'année	13
Organisation	21
Conseil de Fondation	21
Direction de la Fondation	22
Membres de l'équipe	22
Message du Directeur	23
Exercice 2009	25
Rapport financier	26
Bilan	29
Compte d'exploitation	30
Tableau de financement	32
Media et communication	33
Entreprises soutenues par un financement	35
Industrie manufacturière	35
Construction	37
Hébergement - restauration	39
Arts - spectacles - loisirs	39
Commerce	41
Enseignement	45
Services administratifs	45



Organisation et fonctionnement

Notre mission

La Fondation a pour but de promouvoir de nouvelles entreprises créatrices d'emplois, de soutenir et de développer des entreprises existantes et de stimuler l'innovation en Ville de Genève.

Les entreprises soutenues doivent avoir leur siège en Ville de Genève.

Afin de réaliser ses buts, la Fondation examine les projets des nouvelles entreprises qui lui sont soumis et détermine, le cas échéant, le type de soutien qu'elle leur apporte.

Notre solution de financement

La Fondation intervient sous plusieurs formes, notamment le cautionnement, le prêt ou l'aide à la restructuration.

Les interventions sont accordées en faveur de personnes physiques ou personnes morales dont le siège se situe en Ville de Genève et la raison de commerce est inscrite auprès du Registre du commerce.

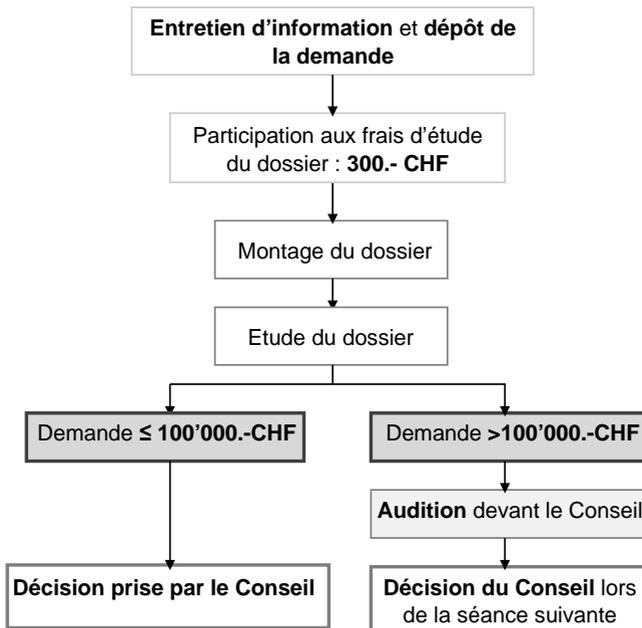
Nos conditions

La Fondation ne peut soutenir des entreprises, existantes ou à créer, que pour autant qu'elles soient établies en Ville de Genève et remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- Elles sont viables économiquement,
- Elles contribuent à la création d'emplois ou au maintien d'emplois existants en Ville de Genève,
- Elles respectent pleinement les dispositions légales relatives à la forme d'organisation de l'entreprise, ainsi que la réglementation de droit public et de droit administratif,
- Elles respectent les conventions collectives de travail ou, à défaut, les usages dans la profession ou dans le secteur concerné, et sont à jour de leurs cotisations sociales ou ont obtenu de la part des assurances concernées un échéancier de paiement,
- Elles respectent l'égalité hommes femmes, notamment sur le plan salarial.



Le processus de sélection





Activité et chiffres

Chiffres clés de l'activité 2009

	2009	2008	variation
Nouvelles demandes	56	52	+7.69%
Demandes retirées *	7	12	-41.67%
Demandes refusées au traitement	1	2	-50.00%
Demandes non étudiées par le Conseil	8	14	-42.86%
Décisions positives	29	21	+38.10%
Décisions négatives	17	13	+30.76%
Décisions prises	46	34	+35.29%
Montant total des soutiens accordés (CHF)	2'853'500.-	2'705'000.-	+5.49%
<i>Pour un montant moyen</i>	<i>98'397.-</i>	<i>128'810.-</i>	<i>-23.61%</i>
Montant total des dossiers refusés (CHF)	3'042'500.-	1'801'000.-	+68.93%
<i>Pour un montant moyen</i>	<i>178'971.-</i>	<i>138'538.-</i>	<i>+29.18%</i>
Montant total des décisions prises	5'896'000.-	4'506'000.-	+30.85%
Dossiers remboursés	10	10	0%
Dossiers non ouverts **	4	6	-33.33%
Dossiers en faillite	4	4	0%
Dossiers terminés en 2009	18	20	-15%

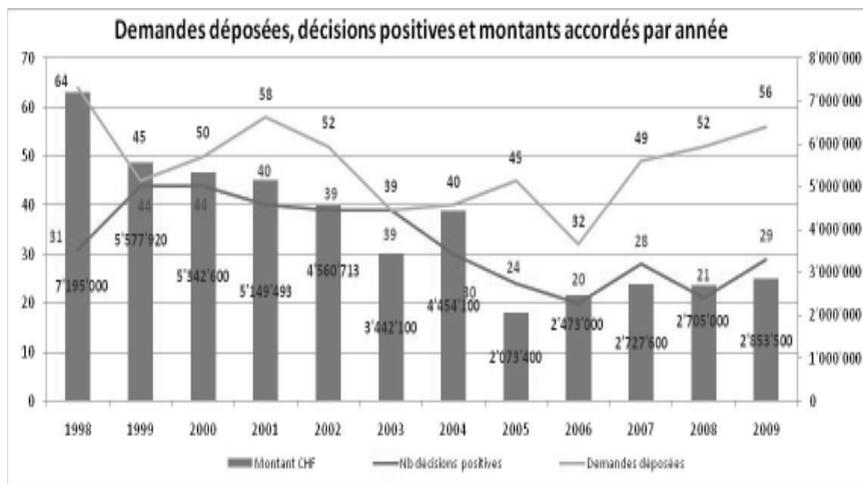
Situation au 31 décembre

Entreprises en cours de remboursement au 31 décembre	68	69	-1.45%
Entreprises - prêts acceptés en attente de libération	7	5	+40%
Entreprises en attente de décision	15	13	+15.38%
Entreprises suivies au 31 décembre	90	87	+3.45%

*Dossiers pour lesquels le demandeur, après avoir payé la taxe d'inscription, a retiré son dossier avant la décision du Conseil.

**Dossiers acceptés par le Conseil mais dont les fonds n'ont pas été utilisés par le demandeur.

56 demandes déposées en 2009, un score inégalé depuis 2001



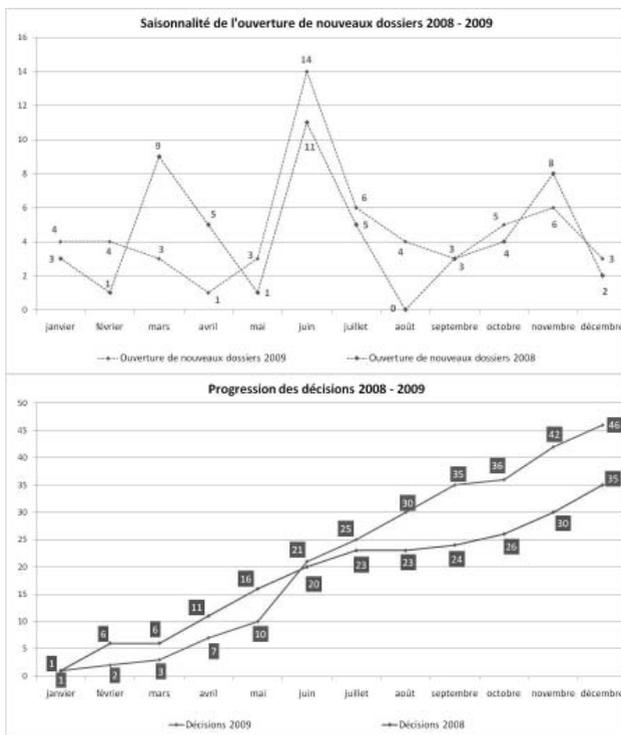
Au cours de l'année, 56 nouvelles demandes de financement ont été étudiées. L'augmentation de nouvelles demandes est constante depuis 2006.

En 2009, près de 2,85 millions de francs ont été octroyés à 29 dossiers. En revanche, 17 dossiers ont été refusés, représentant un montant total de plus de 3 millions de francs.

Cette année, le montant moyen octroyé par dossier a été de CHF 98'396.-, à comparer avec la somme moyenne de CHF 178'970 pour les demandes refusées.

Données statistiques de l'année

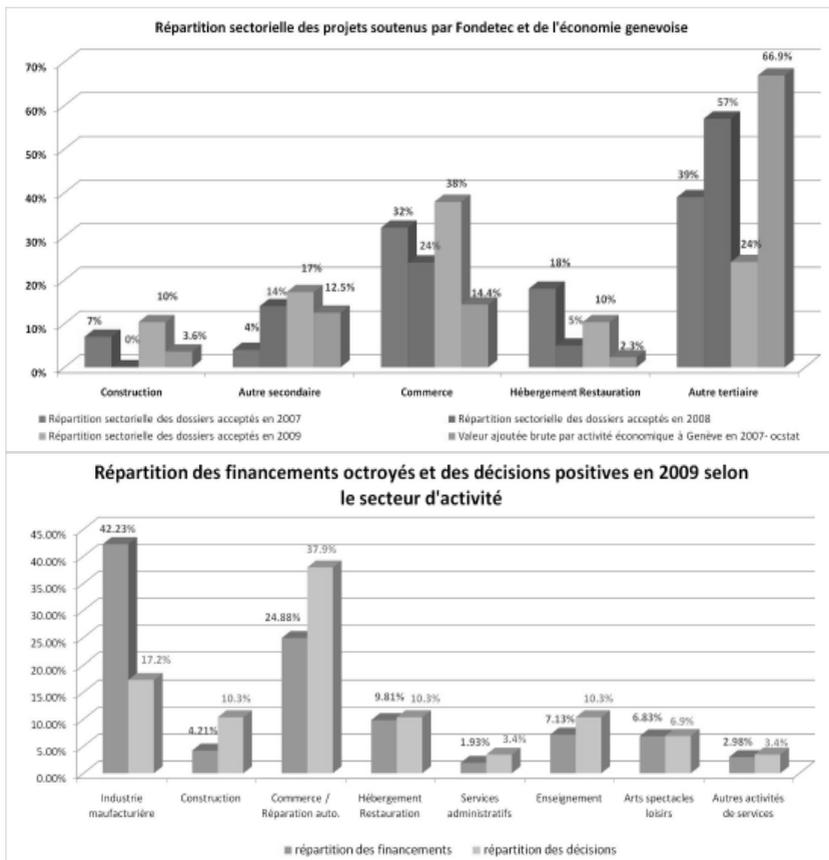
Un été synonyme de record



En 2009, le délai entre le paiement des frais d'étude du dossier et la décision du Conseil a été en moyenne de 59 jours en 2009 contre 70 jours l'année précédente. Le délai moyen de décision a donc été réduit de 11 jours.

Le délai moyen pour une demande qui a abouti à une décision positive a été de 46 jours contre près de 80 jours pour les demandes ayant finalement obtenu une décision négative.

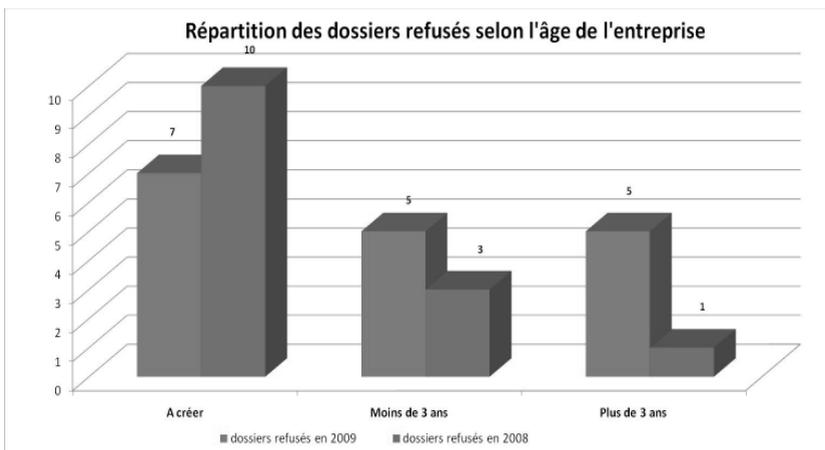
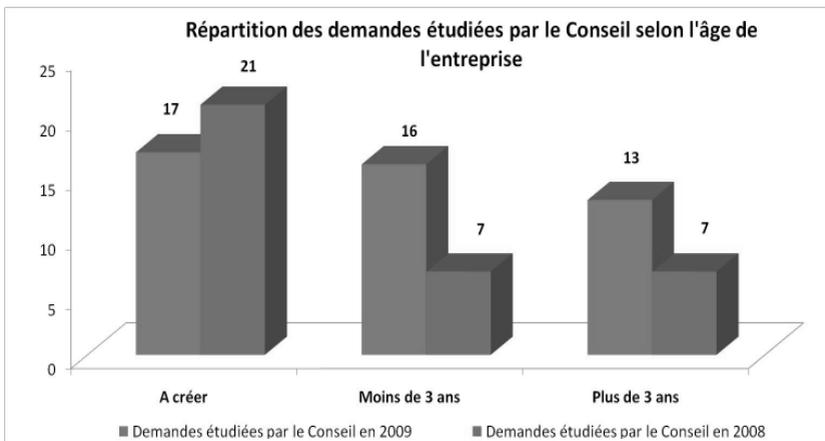
**Un soutien fort au secteur secondaire
 et aux commerces de proximité**



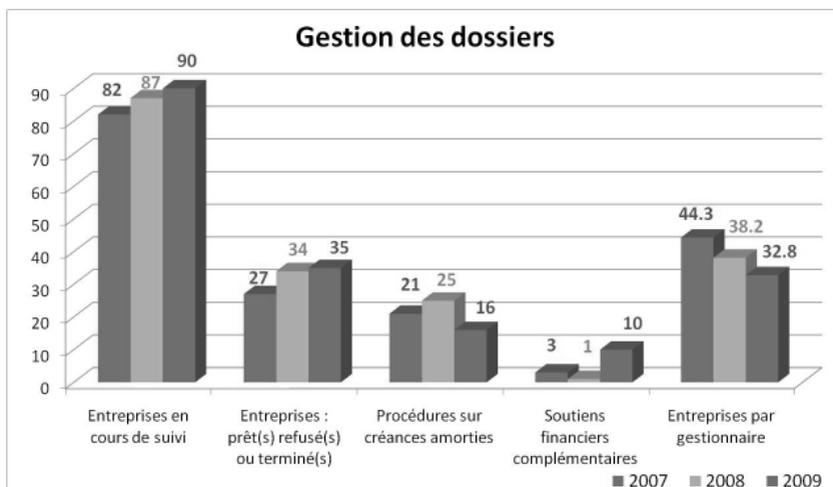
Particulièrement touchés par le ralentissement économique de l'année 2009, certains secteurs ont eu besoin d'un soutien rapide pour surmonter leurs difficultés. C'est la raison pour laquelle un soutien plus important, par rapport aux années précédentes, a été accordé aux commerces de proximité et aux secteurs de l'industrie, de la construction et du bâtiment.

Sur les 11 dossiers soutenus dans le secteur « commerces », 8 concernent des activités de commerces de détails et 3 des activités de négoce (vente aux grossistes).

*Les demandes provenant d'entreprises
existantes multipliées par 2*



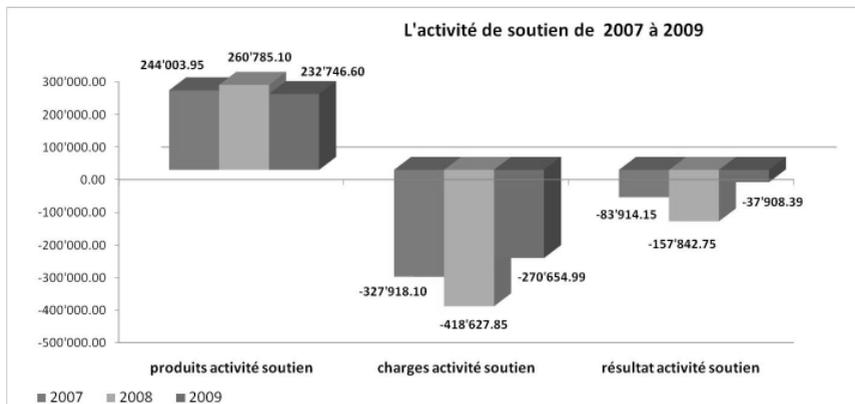
***Renforcement de l'équipe et
amélioration de la qualité de suivi des dossiers***



L'équipe s'est renforcée en 2009, cinq gestionnaires étant en charge des premiers contacts avec les porteurs de projet et du suivi des dossiers.

Le nombre de dossiers moyen par collaborateur s'est amélioré puisqu'il est passé d'environ 44,3 en 2007 à 32,8 en 2009.

Cette amélioration de 26% permet non seulement une meilleure sélection, mais aussi d'assurer un suivi plus régulier et personnalisé afin de limiter les échecs et de favoriser le développement des entreprises et des emplois.

Une activité de soutien proche de l'équilibre

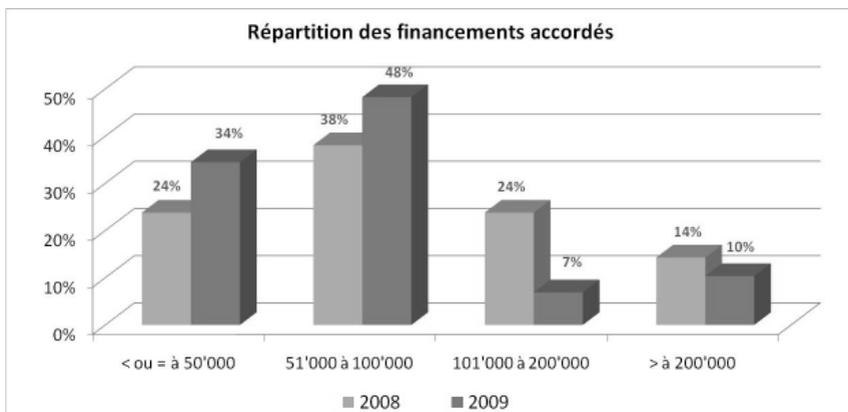
12 dossiers ont terminé le remboursement de leur prêt en 2009, représentant des crédits initiaux de CHF 1'456'431.-. Avec un montant moyen libéré de CHF 121'369.-, la durée moyenne des remboursements a été de 50,15 mois, soit un peu plus de 4 ans. Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, la Fondetec a reçu des encaissements débiteurs à hauteur de CHF 1'575'764.-, correspondant au remboursement du capital et des intérêts des crédits en cours.

Les pertes comptabilisées au 31 décembre 2009 représentent une forte augmentation par rapport à celles enregistrées l'année précédente. 4 entreprises ont cessé leur activité. Parmi elles, une entreprise active dans le secteur médical ayant obtenu un soutien de la Fondation en 1999 et provisionnée en 2003 représente à elle seule 85% des pertes de l'année.

Une attention particulière a été portée au recouvrement des montants amortis les années précédentes, portant ainsi la récupération des créances amorties à CHF 154'783.-, soit une augmentation de près de 50% par rapport à 2008.

En 2009, les produits de l'activité de soutien aux entreprises ont couvert 86% des charges de l'activité de soutien, contre 62% en 2008 et 74% en 2007.

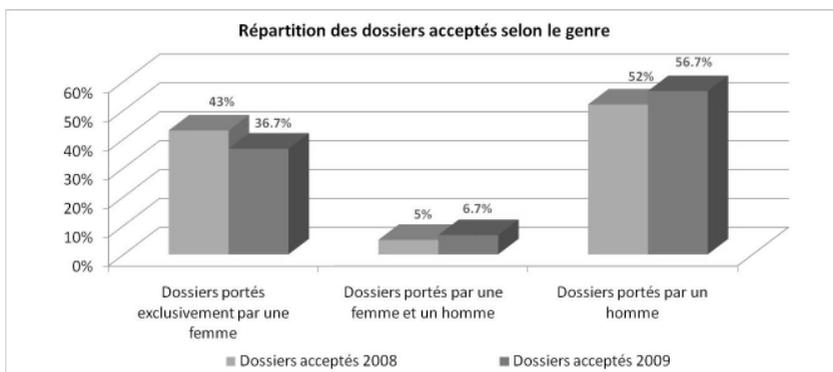
Microcrédit : un tiers des projets acceptés



Tandis qu'un tiers des projets acceptés en 2009 concernait des montants inférieurs ou égaux à CHF 50'000.-, ceux de moins de CHF 100'000.- représentaient 80% de la totalité des dossiers sélectionnés.

Sur ces trois dernières années, le montant moyen octroyé par dossier est de CHF 106'215.-, contre une moyenne de CHF 180'346 pour les demandes refusées.

*Un taux d'entrepreneuriat féminin
 supérieur à la moyenne suisse*



Alors que selon Economie Suisse, 35% des entrepreneurs en Suisse sont des femmes et que le registre du commerce quant à lui n'en recense que 25%, plus de 40% des projets acceptés en 2009 par la Fondetec étaient portés par au moins une femme, représentant un montant de CHF 890'000.-.

Depuis plusieurs années, le soutien accordé à l'entrepreneuriat féminin se maintient. Déjà en 2007 et 2008, les dossiers portés exclusivement par des femmes ayant été sélectionnés représentaient plus de 40%.

En 2009, près de 70% des femmes qui avaient déposé une demande ont obtenu une décision positive de la part du Conseil de Fondation



Organisation

La Fondation est soumise au contrôle du Conseil Municipal de la Ville de Genève.

Les trois organes de la Fondation sont : le Conseil de Fondation, la Direction de la Fondation et l'Organe de révision.

Conseil de Fondation

Le Conseil de Fondation est l'organe chargé de l'administration et de la gestion de la Fondation.

Il est composé de neuf membres, qui sont désignés par le Conseil Municipal proportionnellement au nombre de sièges obtenus par les partis politiques, avec au minimum un membre par parti et pour une période se terminant avec la législature en cours. Le (la) Président(e) est élu(e) par le Conseil de Fondation. Le mandat de membre du Conseil est renouvelable deux fois consécutives au maximum.

Le Conseil de Fondation dirige la Fondation, définit les orientations de sa politique et surveille sa gestion opérationnelle. Il se réunit sur convocation de son (sa) Président(e). Parmi ses tâches, le Conseil prend toutes les décisions d'octroi d'aide aux entreprises sur la base des dossiers établis par la Direction et par les collaborateurs de la Fondation. Il est également le représentant de la Fondation auprès du Conseil Municipal.

En 2009, la fonction de Président du Conseil de Fondation a été assurée par M. Alpha Dramé (Les Verts).

Membres du Conseil de la Fondation de droit public



Alpha Dramé
Président
Les Verts



Gilles Thorel
Vice-président
PS



Carine
Bachmann
Les Verts



Valérie
Boillat
PS



André
Falletti
PDC



Dominik
Madon
A gauche toute



Jacques
Pagan
UDC



Alain
Quiamzade
Parti libéral



Charly
Schwarz
Parti radical

Direction de la Fondation

Nommée par le Conseil de Fondation, la Direction est responsable de la gestion opérationnelle et assume l'administration courante de la Fondation. Le (la) directeur (trice) siège au Conseil de Fondation où il dispose d'une voix consultative. Depuis 2007, cette fonction est assumée par M. Jérôme Favoulet.

Membres de l'équipe

Gestionnaires

Au cours de l'année 2009, cinq gestionnaires, Rosalia Correia Afonso, Virginie Gilbert, Laurent Perruchoud, Lorenzo Simone et Gaëlle Verdier ont été en charge de la gestion des dossiers.

Chacun des gestionnaires Fondetec est en charge d'un portefeuille de dossiers. Ce sont avant tout des généralistes, même si ils approfondissent certaines spécialités correspondant à leur rôle interne à la Fondetec.

Cette spécificité leur permet de conseiller les entreprises sur des thématiques qu'ils mettent en pratique au quotidien.



**Rosalia
Correia Afonso**

Comptabilité,
Finance



**Virginie
Gilbert**

Communication,
Dév. Durable
Statistiques



**Laurent
Perruchoud**

Formation,
Mandats ext.,
Rel. Publiques,



**Lorenzo
Simone**

Infrastructures,
Logistique,
Contentieux



**Gaëlle
Verdier**

Ress. Humaines,
Assur. Sociales,
Syst. Contrôle Int.

Stagiaires

Trois stagiaires ont collaboré aux tâches administratives des demandes de prêts et de suivi des dossiers : Anita Owusu et Michael Chabloz effectuant un stage correspondant à une année scolaire.



**Anita
Owusu**

Jusqu'à juin



**Michael
Chabloz**

À partir de septembre

Florian Fischer-Rossiaud a quant à lui effectué un stage de deux mois de découverte du monde de l'entreprise.

Message du Directeur

Une année record, une utilité démontrée

Fin 2007, nous nous réjouissons d'avoir reçu 49 nouvelles demandes, soit une progression de plus de 50% par rapport à l'année précédente. La surprise était de taille puisque une analyse réalisée à cette période concluait que notre « marché » était saturé ; les auteurs pensaient sans doute que ce n'était qu'un feu de paille lié à la conjoncture économique favorable. En 2008, il y eu 52 nouvelles demandes : la Fondetec avait-elle atteint un pallier ? Non, puisque en 2009, nous avons reçu 56 nouvelles demandes, chiffre inégalé depuis 2001.



Activité Fondetec et conjoncture

Quelle que soit la conjoncture, le rôle de la Fondetec semble essentiel. En période de forte croissance du PIB, comme en 2007, notre fondation apporte son soutien à la création d'entreprises. En période de crise comme en 2009, on constate une baisse du nombre de créations, mais une forte demande des entreprises existantes (deux fois plus qu'en 2008). Au cours de l'année 2009, le secteur secondaire et les commerces ont été particulièrement touchés et la Fondetec leur a apporté son soutien.

En période de reprise, la Fondetec sera prête pour permettre la création de nouvelles entreprises et soutenir le développement des entreprises qui auront mis à mal leurs réserves pour faire face à la crise.

Les entreprises soutenues par la Fondetec face à la crise

Touchées par la crise, les entreprises sélectionnées ont bien résisté puisque l'activité de soutien enregistre une perte inférieure à CHF 40'000, soit 1,3% du montant des prêts accordés. Il est à noter que les produits liés aux intérêts sur prêt sont supérieurs à la variation des provisions et pertes sur dossiers. En ce sens également, l'exercice 2009 est une année record.

On constate même un certain assainissement du portefeuille. En effet, le nombre de dossiers en difficulté devant faire l'objet d'une provision a été divisé par deux et le montant des provisions a diminué de 23,6%, alors que le montant des postes débiteurs est relativement stable (-2,3%),

Le secret de cette réussite

La notoriété de la Fondetec est de plus en plus forte et son rôle de plus en plus connu, grâce au bouche à oreille et à l'augmentation de sa présence médiatique, dans la presse écrite (10 articles) mais aussi à la radio et à la télévision.

Les entreprises sélectionnées par la Fondetec sont de plus en plus nombreuses et séduisantes et le nombre de celles se trouvant en difficultés diminue. Malgré l'augmentation de la demande, le délai de traitement des dossiers a diminué de 15%. Parallèlement à cela, un système de contrôle interne a été mis en place, une démarche visant une nouvelle dotation a été menée et les projets de développement se sont multipliés.

Comment tout cela est-il possible ? Grâce à une équipe hors du commun que je tiens à remercier.

Je tiens également à remercier les élus de la Ville de Genève pour leur confiance et les représentants de partenaires sociaux pour leur soutien.

Jérôme Favoulet, Directeur



Exercice 2009

Chaque année, l'Organe de révision, indépendant et qualifié, est désigné (ou reconduit au maximum trois années consécutives) par le Conseil de Fondation, décision qui est ensuite ratifiée par le Conseil Municipal.

L'Organe de révision est chargé de contrôler les comptes de la Fondation. Il soumet chaque année un rapport écrit au Conseil de Fondation qui est joint aux comptes et aux bilans annuels.

Rapport financier



**RAPPORT
DE L'ORGANE DE REVISION**

avec
COMPTES ANNUELS
au 31 Décembre 2009
de la

**FONDATION COMMUNALE POUR
LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS
ET DU TISSU ECONOMIQUE
EN VILLE DE GENEVE
FONDETEC, Genève**

SFG Société Fiduciaire et de Gérance SA

10, bd du Théâtre CP 5225 CH-1211 Genève 11 Tél. +41 (0)22 322 93 93 Fax +41 (0)22 322 93 00
E-mail: sfg@sfgsa.ch TVA N° 290 638 URS SA Cpte N° IBAN CH59 0024 0240 4482 6230 D

 Membre de la Chambre Fiscaire

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION**

au Conseil de Fondation de la

FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS**ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC, Genève**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC, Genève**, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de financement et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009. Les informations contenues dans le rapport de performance joint au présent rapport ne font pas l'objet de notre contrôle.

Responsabilité du Conseil de Fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de Fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de Fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC. En outre, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (article 728 du Code des Obligations) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 36, al. 4 du règlement de la Fondation et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 31 mai 2010

SFG Société Fiduciaire et de Gérance SA


F. Savigny

Expert-réviseur agréé


M. Gavillet

Expert-réviseur agréé
(Responsable de la révision)

Annexes :

Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de financement et annexe)
Rapport de performance

S38/G36/B78-1265rapport2009 – No 3329

Bilan

FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS
ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC
Genève

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

	<u>Annexe</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
		CHF	CHF
<u>ACTIF</u>			
Disponible et réalisable			
Caisse		294.85	143.55
CCP		599'349.82	223'285.70
Banques		256'576.16	211'411.61
Débiteurs - Nets	3.1.1.	3'415'906.45	2'915'975.12
Titres & Placements - Nets	3.1.2.	3'565'998.17	4'731'497.22
Comptes de régularisation actif	3.1.3.	67'876.90	92'398.60
		<u>7'906'002.35</u>	<u>8'174'711.80</u>
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	3.2.1.	11'289.90	14'680.90
Immobilisations financières	3.2.2.	12'110.00	12'110.00
		<u>23'399.90</u>	<u>26'790.90</u>
TOTAL DE L'ACTIF		<u>7'929'402.25</u>	<u>8'201'502.70</u>
<u>PASSIF</u>			
Exigible à court terme			
Comptes de régularisation passif	3.3.	87'826.95	61'064.78
		<u>87'826.95</u>	<u>61'064.78</u>
Capital de l'organisation			
Capital au 1 ^{er} janvier	3.4.	8'140'437.92	10'368'973.42
Résultat de l'exercice		(298'862.62)	(2'228'535.50)
		<u>7'841'575.30</u>	<u>8'140'437.92</u>
TOTAL DU PASSIF		<u>7'929'402.25</u>	<u>8'201'502.70</u>

Compte d'exploitation

**FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPEMENT DES EMPLOIS
 ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC
 Genève**

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009

Annexe	2009	Budget 2009	Ecart	2008
	CHF	CHF	CHF	CHF
Produits de l'activité de soutien				
Frais d'inscription de CHF 300 par dossier	16'500.00	15'000.00	1'500.00	15'285.00
Intérêts sur prêts	216'246.60	230'000.00	(13'753.40)	245'500.10
4.1	<u>232'746.60</u>	<u>245'000.00</u>	<u>(12'253.40)</u>	<u>260'785.10</u>
Charges de l'activité de soutien				
Pertes nettes sur débiteurs	(821'671.09)	(400'000.00)	(421'671.09)	(251'455.10)
Variation nette de la provision pour risques de perte sur débiteurs	630'000.00	(385'000.00)	1'015'000.00	(121'000.00)
3.1.1	<u>630'000.00</u>	<u>(385'000.00)</u>	<u>1'015'000.00</u>	<u>(121'000.00)</u>
Honoraires avocats pour enquêtes sur dossiers	(75'087.65)	(30'000.00)	(45'087.65)	(42'987.95)
Frais de représentation	(3'696.25)	(4'000.00)	303.75	(3'184.80)
3.1.1	<u>(78'783.90)</u>	<u>(34'000.00)</u>	<u>(44'783.90)</u>	<u>(46'172.75)</u>
(270'654.99)	<u>(819'000.00)</u>	<u>548'345.01</u>	<u>(157'842.75)</u>	<u>(157'842.75)</u>
Résultat de l'activité de soutien				
	<u>(37'908.39)</u>	<u>(574'000.00)</u>	<u>536'091.61</u>	<u>(157'842.75)</u>
Coût de fonctionnement				
Salaires	(590'001.65)	(591'440.00)	1'438.35	(500'835.55)
Jetons de présence	(60'160.00)	(85'000.00)	24'840.00	(86'120.00)
4.2	<u>(110'679.10)</u>	<u>(113'093.50)</u>	<u>2'414.40</u>	<u>(106'473.25)</u>
Charges sociales	(13'931.35)	(19'400.00)	5'468.65	(11'792.00)
Frais de personnel	(34'644.80)	(36'185.00)	1'540.20	(35'215.05)
Frais de locaux	(70'680.40)	(79'204.20)	8'523.80	(68'439.27)
Frais administratifs	(37'573.90)	(34'000.00)	(3'573.90)	(39'907.15)
Honoraires & frais juridiques	(9'104.75)	(15'086.00)	5'981.25	(8'056.87)
Amortissements	54'690.68	42'660.00	12'030.68	24'949.10
Produits divers	<u>(87'208.27)</u>	<u>(930'748.70)</u>	<u>58'663.43</u>	<u>(831'990.04)</u>
Coût net de fonctionnement				
	<u>(909'993.66)</u>	<u>(1'504'748.70)</u>	<u>594'755.04</u>	<u>(989'832.79)</u>
Résultat intermédiaire				
	<u>(909'993.66)</u>	<u>(1'504'748.70)</u>	<u>594'755.04</u>	<u>(989'832.79)</u>

FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS
ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC
Genève

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009

Annexe	2009	Budget 2009	Ecart	2008
	CHF	CHF	CHF	CHF
Résultat intermédiaire	(909'993.66)	(1'504'748.70)	594'755.04	(989'832.79)
Produits financiers				
Revenus des titres	3.1.2 91'275.44	60'000.00	31'275.44	142'202.97
Bénéfices sur ventes de titres	3.1.2 250'070.24		250'070.24	25'948.20
Intérêts bancaires	2'297.32	2'000.00	297.32	11'365.06
Gain de change	7'010.09		7'010.09	3'751.83
Plus-values sur titres	3.1.2 295'629.06		295'629.06	0.00
	<u>646'282.15</u>	<u>62'000.00</u>	<u>584'282.15</u>	<u>183'268.06</u>
Charges financières				
Pertes sur ventes de titres	3.1.2 (19'943.21)		(19'943.21)	(394'001.61)
Intérêts et frais bancaires	(3'381.05)	(2'000.00)	(1'381.05)	(5'888.58)
Commissions et droits de garde	(8'877.83)	(18'000.00)	9'122.17	(15'531.27)
Perte de change	(2'949.02)		(2'949.02)	(9'796.31)
Moins-values sur titres	0.00	(220'843.40)	220'843.40	(966'753.00)
	<u>(35'151.11)</u>	<u>(240'843.40)</u>	<u>205'692.29</u>	<u>(1'421'970.77)</u>
Résultat financier	611'131.04	(178'843.40)	789'974.44	(1'238'702.71)
PERTE D'EXPLOITATION	(298'862.62)	(1'683'592.10)	1'384'729.48	(2'228'535.50)

Tableau de financement

**FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS
 ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC
 Genève**

TABLEAU DE FINANCEMENT

	2009	2008
	CHF	CHF
Perte d'exploitation	(298'862.52)	(2'228'535.50)
Variation nette de la provision pour risques de perte sur débiteurs	(630'000.00)	121'000.00
Variation nette de la provision pour moins-values sur titres	(1'470'806.75)	685'741.50
Amortissements des immobilisations corporelles	9'104.75	8'056.87
Liquidités absorbées par l'exploitation	(2'390'564.52)	(1'413'737.13)
Diminution des débiteurs	130'068.67	239'098.48
Diminution des titres	2'636'305.80	112'658.90
Diminution des comptes de régularisation actif	24'521.70	46'184.67
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5'713.75)	(20'513.90)
Augmentation / (diminution) des comptes de régularisation passif	26'762.17	(21'867.87)
Variation des liquidités	<u>421'379.97</u>	<u>(1'058'176.85)</u>
 Variation des liquidités au bilan		
Liquidités au 1er janvier	434'840.86	1'493'017.71
Liquidités au 31 décembre	856'220.83	434'840.86
Variation des liquidités	<u>421'379.97</u>	<u>(1'058'176.85)</u>

Media et communication

**Aide genevoise aux PME: maintenant,
la Fondetec trouve même des emplois!**

Tribune de Genève, le 17 juin 2009

La Fondetec dans les médias !

Presse

Tribune de Genève, Comment j'ai décidé de créer mon entreprise, 3 mars 2009

PME Magazine, Entrepreneurs genevois cherchent crédit, mai 2009

20 minutes, Coup de pouce de la ville à ses petites entreprises, 11 juin 2009

Le Courrier, La Ville de Genève va stimuler la création d'entreprises, 11 juin 2009

Le Temps, Genève veut stimuler la création d'entreprises, 11 juin 2009

Tribune de Genève, une zone industrielle dévolue aux start-up, 11 juin 2009

Tribune de Genève, Aide genevoise aux PME : maintenant la Fondetec trouve même des emplois ! 17 juin 2009

Le Temps, Brève, 18 juin 2009

Le Matin bleu, le Chiffre, 17 juin 2009

L'extension, Résultats, juillet - août 2009

Radio

Radio Cité, le 17 juin 2009

Radio Lac, Tendances éco, diffusion en juillet 2009, enregistrement le 17 juin 2009

TV

Léman Bleu, Télé journal du 16 juin 2009

Organisation et participation à d'évènements en 2009

Au cours de l'année, la Fondetec organisé et participé à différentes manifestations. Parmi lesquelles :

La place des affaires, du 3 au 6 février 2009

Son évènement annuel, le 16 juin 2009

Le forum transfrontalier création-reprise d'entreprise, du 23 au 24 septembre 2009

Industrie manufacturière



Entreprises soutenues par un financement

Les 26 entreprises mentionnées ici représentent les sociétés pour lesquelles le prêt a été accepté et les fonds libérés.

Industrie manufacturière

Ladoire SA

Horlogerie - Entreprise d'horlogerie qui conçoit, fabrique et distribue des garde-temps de haute horlogerie suisses avant-gardistes et exclusifs.

MM. Lionel LADOIRE et Richard PIRAS, Rue Eugène Marziano 17a, 1227 Genève.
Tél : 022 301 92 90, contact@ladoire.ch, www.ladoire.ch



Badeco SA

Industrie outillage – machine - Badeco SA conçoit, fabrique et commercialise des outillages pour bijoutiers, horlogers et joaillers. Outils de précision de haut de gamme, performants, fiables, commercialisés sous le label swiss made.

M. Amir Hoveyda, Rue de la Coulouvrenière 8, 1204 Genève.
Tél : 022 329 01 9, a.hoveyda@badeco.com, www.badeco.com



EG Swissactions SA

Industrie automobile - Développement et distribution d'appareils de découpe de masques automobiles destinés aux carrosseries, ainsi que distribution de consommables.

M. Eric GANCI, Route des jeunes 9, 1227 Genève
Tél : 079 310 58 22, ericganci@bluewin.ch, www.egmask.com



Construction



Construction

JBF SA

Sablage et thermo laquage - Spécialistes du sablage, du thermo laquage et du traitement des métaux par revêtement en poudre, JBF conseille et assure des interventions rapides par des professionnels.

MM. JACQUET Henri, FABRE Claude et BLANCO Roberto, Rue Eugène-Marziano 15, 1227 Genève. Tél : 022 301 67 27. jbf4@bluewin.ch, www.jbfthermolaquage.ch



Form C Sàrl

Fabrication béton - Spécialiste dans la fabrication et la création d'éléments en béton sur mesure ainsi que du mobilier et objets en béton destinés aux agencements intérieurs tout comme aux aménagements extérieurs.

*Mme Katharina Kreil et M. Marc Calame, Avenue de Chatelaine 43, 1203 Genève.
Tél : 022 797 35 6, info@formc.ch. www.formc.ch*



Sols Tech, Corniola Vito

Bâtiment - Expert dans le revêtement de sols, Sols Tech conseille, distribue et assure la pose de tous types de matériaux grâce à un vaste choix de grande qualité.

*M. Vito Corniola, Avenue d'Aire 120, 1203 Genève.
Tél : 079 757 87 76, corniola2@bluewin.ch*



Pukaly Multi Services Sàrl

Entretien de ventilation - Jeune et dynamique société genevoise, PMS Sàrl propose des contrats de maintenance pour l'entretien de vos ventilations.

*M. Cyril Kamdem, Rue Louis-Favre 22, 1201 Genève.
Tél : 022 734 62 46, info@pukaly.ch, www.pukaly.ch*



Hébergement - restauration



Hébergement - restauration

Tout simplement et pas autrement, Chantal Héritier

Restauration - Lieu où plaisirs de la table, art de vivre et culture se retrouvent pour vous faire partager des moments inoubliables.

Mme Anne Chantal Héritier, Rue de Soleure 2, 1207 Genève.

Tél : 022 736 28 28. annesait@hotmail.com



Créations sensations, Nathalie Hyde

Boutique, restauration – « Un éveil de tous les sens » : voici ce que propose Créations Sensations à travers sa boutique dédiée aux loisirs créatifs et sa restauration traditionnelle aux échappées exotiques.

Mme Nathalie HYDE, rue de la Coulouvrenière 38, 1205 Genève

Tél : 022 329 36 98, creations.sensations@bluewin.ch, www.creations-sensations.ch



Break Time sandwich center Sàrl

Restauration rapide - Dans un cadre moderne et accueillant, le Chef vous propose ses spécialités maison telles que ses crèmes de légumes ainsi qu'une grande variété de plats originaux à l'emporter.

M. Emmanuel OSHODIN, Rue des Rois 9, 1204 Genève.

Tél : 022 321 22 24. eoshodin@bluewin.ch



Arts - spectacles - loisirs

Resaplus SA

Billetterie - Resaplus SA vous propose des billets pour toutes vos sorties, comme par exemple des concerts, du théâtre, des événements sportifs, des spectacles pour enfants... L'achat des tickets peut s'effectuer via le site Internet, la centrale téléphonique ou différents points de vente répartis sur tout le territoire helvétique. Leur nouveau système de transfère des billets vous permet de recevoir votre réservation en code-barres 2D sur votre téléphone portable !

M. Olivier Grandjean, chemin de la Gravière 2, 1227 Genève

Tél : 0900 552 333, info@resaplus.ch, www.resaplus.ch



Commerce



Terre œnophile, Bruno Carroy

Cours d'œnologie - Ecole du vin dont la vocation est de faire découvrir l'univers passionnant du vin à travers l'enseignement de la dégustation, l'organisation de soirées à thème et l'animation d'évènements autour du vin.

M. Bruno Carroy, Boulevard du Pont d'Arve14, 1205 Genève

Tél : 022 328 25 23, bcarroy@terre-oenophile.ch, www.terre-oenophile.ch



Commerce

Café Racine, Eric Strommer

Distribution de café - Destiné aux véritables gastronomes, le café au goût authentique et unique offert par Racine est proposé aussi bien aux entreprises qu'aux hôtels et restaurants.

M. Eric STROMMER, rue de l'athénée 44, 1206 Genève

Tél : 078 611 33 40, racine.strommer@gmail.com



MSS Medical shop service Sàrl

Matériel médical - Medical Shop Service vous propose à la vente et à la location du matériel médical et paramédical destiné aussi bien aux professionnels qu'aux particuliers.

M. Christophe Perdrizet, Rue de Carouge 106, 1205 Genève.

Tél : 022 781 20 0, c.perdrizet@medicalshop.ch, www.medicalshop.ch



Suspiro, Diana Rodrigues

Habillement et détente - Etablissement réunissant à la fois shopping, bien-être et détente en un lieu intime et original, Suspiro propose vêtements, accessoires et chaussures de créateurs ainsi que des massages.

Mme Diana Rodrigues, Rue Bergalonne 3, 1205 Genève.

Tél : 022 320 60 80, info@suspiro.net, www.suspiro.net



Mia Fashion Sàrl

Habillement - Dans son magasin Italie 16, Mia Fashion International offre un large choix de vêtements et d'accessoires à la mode, notamment à travers la distribution de la marque Sugar.

Mme Isabelle BENZONELLI, Rue d'Italie 16, 1204 Genève.

Tél : 022 310 61 76, isabenzo@yahoo.fr



Commerce



Buro Plus Sàrl

Négoce matériel de bureau - Commercialisation de petits accessoires de bureau, scolaires et à usage quotidien par le biais de plusieurs canaux de distribution : dépôt vente dans plusieurs sites, essentiellement dans les commerces de proximité tels que kiosques dans les gares et aéroports, boutiques, centres commerciaux, postes, etc.

M. Terence NIBA BAKEBECK, Rue Fort Barreau 15, 1201 Genève.

Tél : 022 749 15 20. niba@osmose-finances.com

**Alterre SA**

Epicerie fine - Vente et distribution de produits haut de gamme, tels que truffes noires et blanches, saumon fumé et caviar. Depuis début 2008, Alterre SA est distributeur exclusif pour la Suisse des produits "Tante Agathe et Brutschi".

M. Jean-Jacques Terreins, Rue des Vollandes 62, 1207 Genève.

Tél : 022 736 17 23, alterresa@bluemail.ch, www.alterresa.ch

**Caprices d'enfants, Yolanda Fernandez**

Habillement enfants - Dépôt vente de vêtements pour enfants de 0 à 9 ans (habits et puériculture) et femmes enceintes.

Mme Yolanda FERNANDEZ, Rue de la Navigation 8, 1201 Genève.

Tél : 078 690 00 30. yolanda@capricesdenfants.ch, www.capricesdenfants.ch

**Juste en passant..., Michèle Oberson**

Fleuriste - Distribution de fleurs et tous accessoires design s'y rapportant ainsi que vente d'objets de décoration.

Mme Michèle Oberson, Rue Micheli-Ducrest 18, 1205 Genève.

Tél : 022 321 42 07. contact@justeenpassant.ch, www.justeenpassant.ch

**L'asticot Sàrl**

Commerce éthique - Nouvelle marque suisse de vêtements et accessoires pour enfants contemporains. Les fondatrices de L'asticot placent autant l'esthétique que l'éthique au cœur de leur processus créatif en utilisant des matières nobles, issues de l'agriculture biologique.

Mmes Christie MUTUEL et Danièle McClellan, Av. Ernest-Pictet 28-30, 1203 Genève

christie@lasticot.com; www.lasticot.ch

**Whisper, Le Priol**

Habillement - Ethical Luxury, une mode tendance mais engagée. La boutique WHISPER propose des produits de créateurs internationaux exclusifs et une transparence sur l'origine des matières et des modes de fabrication des créations présentées.

Mme Johanne Le Priol, Rue du Lac 3, 1207 Genève.

Tél : 077 202 86 47. leprioljohanne@gmail.com, www.whisperstore.ch



Enseignement



Enseignement

Les ateliers d'art et de design, Yvan Jatton

Art et design - A travers un enseignement basé sur la curiosité de l'esprit, les ateliers d'art et de design proposent des formations préparatoires et modulaires destinées à tous ceux désirant acquérir des bases solides dans ces domaines.

M. Yvan Jatton, Rue de Hesse 16, 1204 Genève.

Tél : 022 310 92 10. contact@lesateliersad.ch, www.lesateliersad.ch

Aad

Les Ateliers
d'art & de design

Ecole Mosaïc SA

Ecole bilingue - Ecole privée internationale bilingue à vocation pluraliste et multiculturelle. Sa démarche pédagogique est innovatrice. De plus, son cursus bilingue français-anglais est un réel atout pour les enfants.

Mme Sylvie Johannot, Avenue Dumas 23 – 1206 Genève.

Tél : 022 346 21 69, direction@ecolemosaic.ch, www.ecolemosaic.ch



IZE Sàrl

Cours de langues - Apprendre les langues n'a jamais été aussi facile! EXERCIZE propose des cours innovants basés sur l'audiovisuel dans une ambiance décontractée. Cours à midi et le soir, rattrapage scolaire les après-midis, cours thématiques en entreprise.

Mme Béatrice Lo NIGRO, Rue Gustave-Revillod 3, 1227 Genève.

Tél : 022 301 90 86. info@exercize.ch, www.exercize.ch



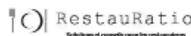
Services administratifs

RestauRatio sàrl

Services aux restaurateurs - Des professionnels de votre métier vous aident et vous conseillent dans la gestion de l'administration, du personnel et des finances de votre établissement de restauration. Gain de temps : gain de compétitivité !

M. Philippe JANNER, 1 Carrefour de Rive, 1207 Genève.

Tél : 022 757 44 51, info@restauratio.ch, www.restauratio.ch





SÉANCE DU 28 JUIN 2010 (après-midi) 351
Rapport d'activité 2009 et budget de fonctionnement 2010 de la Fondetec



Cité Vieussaux 4 CH-1203 Genève
Tél: 022 338 03 60
Fax: 022 338 03 69
Mail: fondetec@fondetec.ch
Site: www.fondetec.ch

Ville de Genève Secrétariat du Conseil municipal
R 29 JUIN 2010
Atteint par:
Copies:

Mme Frédérique PERLEZ -ISAAZ
Présidente
Conseil Municipal de la Ville de Genève
Palais Eynard
4, rue de la Croix-Rouge
1204 Genève

Genève, le 28 juin 2010
Réf. JF/rc

Concerne : **Budget de la fondation pour l'année 2010**

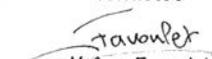
Madame la Présidente du Conseil Municipal de la Ville de Genève.

Par la présente, nous avons le plaisir de vous informer que, lors de sa séance du 4 mars dernier, le Conseil de fondation a voté le budget de la Fondation pour l'exercice 2010 Conformément à l'article 11 al. 2 des statuts qui régissent notre Fondation, nous vous en remettons un exemplaire en annexe.

En ce qui concerne le rapport annuel d'activité dans lequel se trouve l'intégralité de notre rapport de révision, nous vous informons que 90 exemplaires ont été remis au bureau du Conseil municipal par porteur le 15 juin 2010.

En vous souhaitant bonne réception de la présente et restant à votre disposition pour tout renseignement éventuel, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente du Conseil Municipal de la Ville de Genève, l'expression de nos sentiments distingués.

fondetec


Jérôme Favoulet
Directeur

Annexe : - budget de FONDETEC 2010

SÉANCE DU 28 JUIL 2010 (après-midi)

Rapport d'activité 2009 et budget de fonctionnement 2010 de la Fondetec

BUDGET 2010 DE FONCTIONNEMENT AVEC REDOTATION INCUBATEUR INCLUS voté par le Conseil le 04.03.2010 + amendé suite décision

N°	Produits	budget 2010	COMMENTAIRES
3100	produits divers	1'260.00	commissions LS
3103	Indemnités APG & AMAT	3812.00	APG armée LS 3 semaines
3102	Mandat ocde-new start	21'000.00	18 commissions à CHF 1'200.--
	Produits incubateur	20'000.00	produits incubateurs dès septembre 2010
	Total	46'712.00	

N°	Charges	budget 2010	COMMENTAIRES
3000	salaires administration	634'139.00	cf. tableau des appointements + 1 Stagiaire supplémentaire de septembre à décembre CHF 8'000
3001	jetons de présence	60'000.00	
3010 -	charges sociales, LFP,	121'899.90	cf. tableau des appointements + augmentation % APG
3015	assurances LAA, APG	23'050.00	cf tableau formations
3022	Formation & séminaires	2'000.00	
3020	frais personnel	2'100.00	abonnement annuel VG: 650.-- + abonnement stagiaire 550 + ticket parking 75 X 12: 900.--
3021	frais de déplacements	102'975.00	oyer cité vuisseux CHF 18'400.-- de janvier à août 2010. Loyer route des Jeunes dès août + frais déménagement CHF 10'000.--
3050	Loyers locaux + charges	4'033.33	
3051	électricité	6'840.00	
3052	Loyers parking	7'166.67	
3053	Entretien locaux	2'000.00	
3054	assurance RC, incendie	6'000.00	
3060	fournitures de bureau	6'000.00	
3061	frais tél + fax - natel-internet	2'000.00	hors consommation et facturation aux entreprises incubées
3073	frais juridique - frais RC	34'000.00	révision CHF 24'000.--, évaluation CHF 10'000.--
3031	révision et évaluation	6'000.00	maintenance + copies incluses (10'000 noir blanc, 7'000 couleur /mois) hors consommation et facturation aux entreprises incubées
3062	maintenence matériel bureau	11'414.20	leasing payable trimestriellement à raison de CHF 2'853.55
3063	leasing photocopieur	1'000.00	consommables photocopieur inclus dans le contrat de maintenance
3070	frais informatique consommables	8'000.00	hébergement VTX, Switch, antivirus + carnet maintenance informatique de 50 H.
3071	maintenence Informatique	6'000.00	
4000	affranchissements & frais		CDE 550.-- CCIG: 350.-- Résonance: 150.--, Swiss microfinance: 250.--, GJD: 1'200. Après: CHF 100.--, chambre franco-suisse pour le commerce et l'industrie: CHF 490.--, stand Place des affaires: CHF 8'808.-- Place des affaires petit déj 690.--, business lunch CHF 1'580.--, divers Place des affaires CHF 86.--, divers matériel expo: CHF 1'404.-- solité annuelle CHF 6'000.--, carrefour créateurs CHF 3'000.--, autres événements CHF 4'000.--; pub divers/partenariats CHF 10'000.--; divers graphisme: CHF 1'300.--; production photos/vidéos CHF 6'000.--
4001	action prospective manifestations, cotisations associations & clubs	5'500.00	carte de vœux, cartes de visite, abonnement journal, (frais révision rapport fondetec)
4002 -	imprimés, publicité, carte	7561.40	
4004	vœux & visite + abonnements	13'007.90	amortissement mobilier new locaux
3040	amortissement mobilier		amortissement investissements 2010: serveur, central téléphonique
3044	amortissement informatique	3'840.00	
3041-	provision site internet,		
3042	base de données	15'000.00	amortissement site internet + outil gestion et stat
3043	amortissement matériel expo		
	amortissement site internet & outil gestion+ stat		
	Total	1'137'250.45	
	Résultat de fonctionnement:	-1'090'478.45	

BUDGET 2010 GESTION S/ TITRES AVEC REDOTATION INCUBATEUR
INCLUS
 voté par le Conseil le 04.03.2010

N°	Produits	budget 2010	COMMENTAIRES
5400-5401	Intérêts bancaires	1'000.00	CHF 400'000.- à 0.25%
5402-5403	dividendes s/litres	70'000.00	valeur boursière titres au 31.12.2009 CHF 3'565'998.-, 2% de rendement soit CHF 71'319.95
5500	gain de change	0.00	
5501	produit vente sur titres	0.00	
5600	dissolution provision s/litres	0.00	provision au 31.12.2009 : 327'398.10
Total		71'000.00	

	Charges	budget 2010	COMMENTAIRES
5000	charges financières c/c	3'500.00	
5001	charges et droits de garde s/litres	6'800.00	Commission au 31.12.2009 CHF 1'918.85
5100	perte de change	0.00	
5101	perte vente s/litres	0.00	provision au 31.12.2009 doit couvrir les pertes s/ventes
5200	provision moins value s/litres	0.00	pas d'allocation de provision supplémentaire. Maintien provision à CHF 327'398.10
Total		10'300.00	
Résultat s/litres		60'700.00	

BUDGET 2010 ACTIVITE DE SOUTIEN AVEC REDOTATION

N°	Produits	budget 2010	COMMENTAIRES
4500	taxe inscription	15'000.00	50 dossiers
4600	Intérêts & commissions s/prêts	222'800.00	débiteurs nets au 31.12.2009 CHF 3'415'906.45- + à libérer CHF 1'039'000.-
4700	dissolution provisions s/dossiers	2'041'000.00	
4800	récupération s/ créances amorties	0.00	
Total		2'278'800.00	

	Charges	budget 2010	COMMENTAIRES
4005	frais de représentation	6'000.00	
4100	expertises & honoraires s/dossiers	60'000.00	
4200	pertes s/ débiteurs	400'000.00	
4301	provision s/risque dossiers	1'800'000.00	
Total		2'266'000.00	
Résultat s/activité de soutien		12'800.00	

Résultat entreprise	-1'016'978.45
----------------------------	----------------------

Préconsultation

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames et Messieurs, chers collègues, vous le savez, le groupe A gauche toute! se garde souvent d'adresser trop de bons points et de compliments. Mais, là, nous devons reconnaître que le rapport qui nous a été remis est d'une remarquable tenue. La lecture en est claire, et les objectifs y sont bien définis et bien décrits. Un grand merci donc au président de la Fondetec, Alpha Dramé, et à toute son équipe. A ce sujet, nous exprimons notre satisfaction quant au soutien que la Fondetec a apporté et apporte à de nombreuses PME du secteur de la petite industrie. Ce virage en direction du secteur secondaire nous fait plaisir, et nous encourageons la Fondetec à poursuivre dans cette excellente direction.

Le rapport d'activité et le budget de fonctionnement de la Fondetec sont renvoyés à la commission des finances.

5. Questions orales.

M^{me} Christiane Olivier (S). Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani, en tant que représentant de la Ville de Genève auprès des Transports publics genevois (TPG). Pourriez-vous demander aux TPG de terminer les abribus situés à la rue de Cornavin, devant la Placette? Les fondations en béton sont posées depuis sept ou huit mois, mais nous attendons toujours les bancs et la protection. Je voudrais savoir quand ces abris seront définitivement finis.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. J'ai été surpris comme vous, en allant faire mes courses dans ce noble établissement, de voir que les couverts des deux abribus n'étaient pas encore posés. Mais il s'agit en fait d'abris pour le tram et le tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) n'est pas encore là. Les appels d'offre ont été lancés pour mettre en place ces abribus en septembre. Il y a un abribus juste devant la Placette qui ne sert à rien, par conséquent, je trouve légitime qu'il ne soit pas couvert. En revanche, l'autre abribus, situé en face, est utilisé par les usagers des bus: c'est pourquoi j'ai demandé à mes services d'y mettre un couvert provisoire. J'ai ainsi le plaisir d'avoir répondu positivement, et de manière anticipée, à votre demande.

M. Bayram Bozkurt (Ve). Ma question s'adresse à M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je salue l'installation, même tardive, de quelques grandes poubelles dans le parc Baud-Bovy, qui résout partiellement les problèmes de déchets. Des habitants et des usagers du parc ne sont toutefois pas contents de voir tous les jours les mêmes bancs cassés, ce qui pose des problèmes de sécurité pour les enfants, les personnes âgées, et tous les usagers de ce parc. Sans parler des arbres malades. Monsieur le conseiller administratif, quel sera l'avenir du parc Baud-Bovy à court et long terme?

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Il y a quelques semaines – vous étiez peut-être absent – j'ai déjà répondu à une question de la sorte, à un conseiller municipal radical. Je ne vais pas recommencer la description du parc Baud-Bovy et du dysfonctionnement qui existe depuis l'inauguration de ce parc à la fin des années 1990. Je n'étais pas encore au Conseil administratif, mais à l'époque, en tant que conseiller municipal, j'avais déjà dénoncé la façon dont ce parc avait été aménagé. Aujourd'hui, on peut rectifier le tir et c'est ce qu'on essaie de faire. Donc, j'ai demandé au Service des espaces verts et de l'environnement il y a quelques mois – cela va venir – un plan de réaménagement de ce parc, pour tenir compte de la mauvaise santé des arbres et des plantes, pour voir comment on pourrait améliorer la propreté et la sécurité à l'intérieur de ce parc, et faire en sorte que le réaménagement soit efficient et donne des résultats. Cela en concertation bien sûr avec les habitants du quartier, car nous comptons ne pas négliger l'avis de ceux qui habitent à proximité de ce parc, notamment l'avis des responsables de l'Université, puisqu'une grande partie des incivilités provient des étudiants – heureusement une minorité – qui ne respectent pas ce lieu, de jour ou tard le soir.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Ma question s'adresse au Conseil administratif. Quand entend-il présenter au Conseil municipal des propositions concrètes pour remédier au déficit structurel de la CAP, sachant que l'absence de décision à cet égard – outre qu'elle expose la caisse à se faire imposer des mesures par l'autorité de surveillance – risque de mettre en péril l'équilibre financier de la caisse?

M^{me} Sandrine Salerno, maire. L'administratrice de la CAP et le directeur de mon département sont venus en commission des finances pour exposer les divers enjeux relatifs à l'équilibre financier de la caisse sur le moyen et le long terme. Vous vous souviendrez que votre collègue, M. Zaugg, avait fait une interpellation I-195 sur ce sujet-là. L'administration et la CAP se tiennent à disposition si vous voulez des renseignements à ce stade. Pour sa part, le Conseil administratif

viendra devant le Conseil municipal dès qu'il aura été saisi: le comité de gestion de la caisse n'a pas encore validé les options qu'il devra soumettre à l'ensemble des employeurs, dont la Ville, employeur majoritaire à 50%. Vous pouvez donc avoir des renseignements si vous le souhaitez – cela a été fait en commission des finances. Pour le reste, vous recevrez des propositions de la part du Conseil lorsque le comité de gestion aura terminé son travail, vraisemblablement au début de la prochaine législature, ce qui permettra au nouveau Conseil municipal et au nouveau Conseil administratif de se saisir de la problématique. Un dernier élément est important, c'est la personnalité juridique de la caisse. Avant de penser à l'équilibre financier, il nous faudra également rediscuter et nous positionner sur une personnalité juridique distincte pour la caisse de pension.

M. Guy Dossan (R). Ma question s'adresse à M. Tornare, et concerne la promenade Saint-Antoine. Lors de la Fête des écoles, nous avons appris que les enfants ne pourraient pas rester sous les arbres de la promenade, parce que ces arbres ne sont pas en bon état. Jusque-là, cela ne me pose pas de problème. En revanche, je ne comprends pas pourquoi, lors de la Fête de la musique, de nombreux bancs ont été installés sous les mêmes arbres. Faut-il comprendre que ces arbres ne sont pas dangereux pour les adultes, mais qu'ils le sont pour les enfants? Moi-même, j'ai mangé sous les arbres de la promenade Saint-Antoine lors de la Fête de la musique et j'imagine que ce n'était pas aussi dangereux que cela...

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Dossan, vous faites une confusion. Avez-vous été élève au Collège Calvin? Non? En l'occurrence, il s'agit des arbres situés sur l'esplanade de la demi-lune, là où on allait se battre, à l'époque, contre un adversaire ou un ennemi politique... C'est à cet endroit bien précis que les arbres sont dangereux et non pas à la promenade Saint-Antoine, où des micocouliers ont été replantés. D'ailleurs, vous vous souvenez peut-être que du temps de Roman Juon, dans les années 1990, il y avait eu une longue polémique au Conseil municipal pour savoir si on allait replanter des platanes, des chênes, des hêtres, des tilleuls ou des micocouliers...

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Ma question s'adresse tant à M. Tornare qu'à M. Pagani et concerne le quai du Seujet, et plus particulièrement les bancs aménagés sur ce quai. Aujourd'hui, nombre de ces bancs ont été enlevés. Les personnes âgées ont eu l'occasion de s'adresser à vos services respectifs pour demander que ces bancs soient remis, de manière à ponctuer la promenade. Même s'il reste un socle en pierre, ce n'est pas très confortable pour une personne âgée de s'y asseoir, et surtout il est difficile de se relever, puisqu'il n'y a pas d'accou-

doir. Envisagez-vous de remettre ces bancs – vu les beaux jours – pour redonner du confort à ces personnes, nombreuses à habiter le long du quai?

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'ai aussi été interpellé, oralement et par écrit, par une ancienne conseillère nationale socialiste qui vit à cet endroit. J'ai donné l'ordre de rénover un certain nombre de bancs. Certains sont vétustes – ils seront réparés ou remplacés. D'autres sont parfois victimes de vandalisme. Je vous donnerai une réponse très complète demain après-midi, car je dois voir quel département, le mien ou celui de Rémy Pagani, est en charge de la rénovation de ces bancs.

M^{me} Marie Chappuis (DC). Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne l'accord entre l'Etat et la Ville de Genève relatif au P+R de Sécheron. Je suis un peu monomaniacque sur le sujet... A la lecture du communiqué de presse que vous avez envoyé, on a le sentiment que le recours de la Ville n'a servi à rien, si ce n'est à confirmer ce que l'on savait déjà. Est-ce que je me trompe et, si c'est le cas, quelles sont les nouveautés de cette convention qui justifient d'avoir bloqué le projet pendant plusieurs semaines? Bien entendu, j'espère que cette convention sera transmise au Conseil municipal, puisque c'est au nom de la défense du préavis municipal que vous aviez déposé ce recours.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. J'attends toujours des excuses publiques de M. Barbey – je profite de l'occasion pour le dire. Cela étant, je trouve pour le moins étonnant, Madame, que vous n'ayez pas compris que la convention que nous avons signée nous permet de faire valoir la position de la Ville de Genève. Elle impose un certain nombre de charges, notamment que ce parking soit un P+R, que les travaux prévoient une deuxième route qui soit construite en même temps que le P+R – ce qui n'était pas prévu du tout dans l'autorisation... (*Remarques.*) Je vous ai écoutée pendant que vous m'interpelliez. J'aimerais bien que vous écoutiez aussi ma réponse, Madame la conseillère municipale.

Cette route n'était pas prévue dans l'autorisation de construire. Je me réjouis avec vous de la construction, avec le P+R, de cette route de desserte, qui nous permettra de gérer ce qui relève de notre responsabilité, c'est-à-dire le trafic. Je vous le rappelle, il y a déjà aujourd'hui 2000 places de parking dans ce secteur et les habitants de Sécheron sont très critiques par rapport à cette politique que mène la Ville de Genève. Si nous rajoutons 400 places, voire 400 de plus, soit 800 places au total, cela nécessite de construire en parallèle cette deuxième route de desserte.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ma question concerne la villa La Concorde dans le quartier Concorde-Ouches. Voilà maintenant une dizaine d'années qu'elle est inoccupée. Il y a dix-huit mois, je crois, le Conseil administratif avait développé une stratégie pour essayer de rentabiliser cette rénovation qui avait coûté plusieurs millions à la Ville. Cette stratégie manifestement a échoué. A chaque fois, on pense que l'on arrive au bout de ce feuilleton et on ne voit pas grand-chose venir. Nous voudrions savoir quelles sont les prochaines échéances pour l'affectation de cette villa. Je rappelle qu'un diagnostic a reconnu son lieu de centralité et son besoin d'ouverture sur le quartier.

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Je suis ce dossier – sur lequel vous m'avez interpellée et à diverses reprises, Monsieur Buschbeck – notamment parce que la Ville est la bailleuse et que le bail était déposé auprès de mes services. Le Conseil administratif avait été contacté par une organisation gouvernementale qui appartenait aux Nations Unies. Nous vous avons tenu informé des différentes étapes. M. Pagani, en tant que maire, vous avait également informé que les contacts, qui avaient été fructueux, n'ont pas pu aboutir. Pour ma part, j'ai suivi les engagements qui avaient été ceux de ce Conseil, notamment de dialoguer de manière régulière avec les représentants des habitants. A mon avis, cette maison devrait continuer à être dévolue à la Genève internationale ou à la défense des droits humains. Un projet a été proposé aux habitants avec la volonté du Conseil de rentabiliser l'endroit. Lors de notre prochaine séance du Conseil administratif, nous aurons à nouveau une discussion sur la villa La Concorde, et j'espère que nous aboutirons finalement à une décision unanime de notre Conseil, que nous pourrons vous communiquer de manière privilégiée, puis communiquer aux différents interlocuteurs, parmi lesquels les habitants du quartier, mais plus généralement aux habitants de notre ville. Je vous remercie pour votre attention et le suivi du dossier.

La présidente. Merci, Madame la conseillère administrative. Pardon, Madame la maire!

M. Alexis Barbey (L). Puisque j'ai été interpellé par M. Pagani, je tiens à porter à l'attention de ce Conseil municipal que j'ai téléphoné à M. Pagani. Je me suis engagé à ne pas répéter, dans sa forme, l'intervention que j'ai faite il y a un mois ou un mois et demi. Voilà, c'est dit!

M^{me} Odette Saez (DC). Ma question s'adresse à MM. Tornare et Pagani, et concerne le club de tennis Drizia-Miremont. Des douches ont été refaites il n'y

a pas si longtemps. Il y avait précédemment huit points de douche, plus un point d'eau froide. Suite à la rénovation, il ne reste plus que quatre points de douche. Je ne vous dis pas l'attente et le mécontentement des joueurs! Sachant que l'espace n'a pas changé, pouvez-vous faire quelque chose à ce niveau-là, remettre au moins huit points de douche?

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je vous le promets, Madame, je m'engage à regarder cela le plus vite possible.

M. Grégoire Carasso (S). Ma question s'adresse au magistrat Pierre Maudet. Je vous avais posé une question orale lors de notre précédente séance concernant certaines difficultés que les conseillers municipaux rencontraient avec l'IntraCM. Vous m'aviez répondu, de manière assez lapidaire et hautaine, que j'aurais dû me manifester pendant la période de test et je prends le risque de m'exposer au même type de réponse. J'ai rencontré depuis des difficultés techniques de deux ordres différents, qu'il me paraît utile de traiter par le biais d'une simple question orale: un premier type de message d'erreur – «proxy erreur» – après de longues attentes, indiquant que le serveur était indisponible, puis un autre type d'erreur «délai d'attente dépassé». Dans le premier cas, cela concerne l'IntraCM, dans le second, la partie publique du site. Comme la fois précédente, je tiens à saluer la venue de ce nouveau site, que je considère vraiment comme un progrès, mais manifestement il y a toute une série de petits bugs. Je vous remets avec plaisir l'impression d'écran que j'ai faite.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, ce que vous avez perçu comme une réponse lapidaire la fois passée se voulait en fait une réponse réorientée vers le bureau du Conseil municipal. En effet, le 17 juin, lors d'une séance du bureau, nous avons collecté un certain nombre de problèmes évoqués par plusieurs conseillers municipaux. Nous avons décidé deux choses – d'abord de continuer à collecter ces problématiques et de les répercuter directement à la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), via M^{me} Cabussat; d'autre part – puisqu'il semblait qu'il y avait des problèmes d'information ou de formation sur les modes d'accès – de proposer une séance d'information et de formation pour celles et ceux qui exprimaient le besoin d'en savoir plus et d'avoir un contact direct avec les informaticiens.

Je crois que finalement – je parle sous le contrôle de la présidente – cette séance a été prévue, mais qu'elle se passera au-delà de la période estivale, ce qui est un peu dommage car vous avez aussi besoin de l'outil cet été. Dans l'inter-

valle, je rappelle qu'il y a un troisième moyen de régler ces problèmes, si tant est qu'ils soient précis et identifiés, par le biais de la ligne téléphonique. Vous ne semblez pas opiner du chef: Je vous propose de me donner les éléments que vous avez là maintenant. Je m'engage à les faire suivre dès demain matin au directeur de la DSIC, pour qu'il puisse prendre langue avec vous. Je sais que toute une série de petits problèmes de démarrage ont été réglés depuis. Si d'aventure cela ne devait pas vous satisfaire, on continuerait à se tenir à disposition pour voir comment régler au mieux cela. J'invite, Madame la présidente, le bureau à communiquer sur ce qui a été retenu comme date ou comme solution pour recenser ces problèmes et offrir un contact de vive voix avec les informaticiens de la DSIC.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Je crois savoir que deux membres du bureau ont d'ores et déjà pris rendez-vous et se sont rendus à la DSIC pour régler cette problématique.

M^{me} Patricia Richard (R). Ma question s'adresse à M. Manuel Tornare et concerne la piscine de Varembeé. Je vous avais demandé il y a quelques mois d'installer un lecteur de cartes EC. Il en existe un qui fonctionne à la billetterie automatique, là où les usagers achètent des billets eux-mêmes, mais il n'y en a pas à la caisse, là où les gens achètent des abonnements, qui coûtent beaucoup plus cher. Les personnes âgées ou les familles n'aiment pas se promener avec beaucoup d'argent. Serait-il possible de mettre un lecteur de cartes EC, assez rapidement?

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. On va faire le nécessaire, je m'y engage, le plus vite possible. Je vais mettre des collaborateurs sur ce problème de cartes EC.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Ma question s'adresse à M. Maudet et concerne l'Hôtel des Bergues. J'avais déjà posé une question liée au fait que l'hôtel utilisait le quai des Bergues comme parking. Maintenant, cela ne lui suffit plus, puisqu'il bloque la place de livraison sur la rue Arnold-Winkelried. Il s'agit d'une toute petite rue juste à côté. Par conséquent, les livreurs se mettent à moitié sur le trottoir et à moitié sur la route, quelquefois même complètement sur la route. Au mieux, ils bloquent la piste cyclable, au pire toute la route pendant de longs moments. C'est très problématique. Je ne sais pas pourquoi cet hôtel a des passe-droits comme cela, mais j'aimerais que cela s'arrête.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Je salue votre constance, Madame, car ce n'est pas la première fois que vous me posez la question. Cette petite portion de rue se trouvant entre le débouché du pont des Bergues et l'entrée du pont du Mont-Blanc jouit d'un statut très particulier. Suite à votre première question, j'avais déjà interpellé la Direction générale de la mobilité quant au statut un peu hybride de cette rue. D'un côté, elle doit être laissée ouverte pour permettre aux véhicules d'urgence de passer; de l'autre, le fait de maintenir un accès la transforme parfois, soit en autoroute, soit en parking. Nous avons donc déjà écrit à la direction de l'hôtel – c'était au mois de mai de cette année, je crois – pour lui signifier que nous n'étions pas d'accord de voir se multiplier le parcage des véhicules, notamment en soirée, dès l'été, les vendredi et samedi soir – je n'avais pas connaissance de ce que vous évoquiez à l'instant sur la rue Arnold-Winkelried. Par conséquent, demain matin, je regarderai d'une part le résultat de cette correspondance, d'autre part si l'on a un peu plus de réponses du côté de l'Etat. Je ne vous cacherai pas que l'on trouve à Genève un certain nombre de ces rues au statut un peu hybride, où, lorsqu'on amende, on part dans des procédures qui durent un certain temps, et qui ne se concluent pas toujours par un maintien de l'amende. Et je crois savoir que cette portion de rue là figure au nombre de ces rues. Mais vous avez parfaitement raison. Cela ne légitime en rien un usage abusif, qui peut donner l'impression que cet hôtel bénéficie d'une sorte de passe-droit.

M. Alexis Barbey (L). J'ai juste une petite question pour M. Pagni ou M. Tornare. Je suis un pratiquant assez assidu des chemins du bois de la Bâtie, qui me permettent de me rendre à mon bureau, et je vois que ces chemins sont en très mauvais état. Je voulais savoir si une réfection ou un entretien de ces chemins sont prévus.

La présidente. Monsieur le conseiller municipal, il vous sera répondu demain.

M. Olivier Fiumelli (R). Ma question s'adresse à Sandrine Salerno, notre maire. Contrairement à mon préopinant socialiste, je ne me permettrai pas de dire que sa réponse est lapidaire et hautaine. J'ai une question relative au rapport de la Fondetec, que nous venons de recevoir. Je constate que, sur cet excellent rapport, le logo de Genève Tourisme a exactement la même taille que le logo de la Ville de Genève. Il est placé juste à côté. Par conséquent, le soutien de Genève Tourisme à la Fondetec est-il maintenant équivalent, financièrement parlant, à celui de la Ville de Genève?

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Vous imaginerez aisément, Monsieur le conseiller municipal, que la réponse est négative. Maintenant, vous savez également que, parmi mes multiples tâches, je n'ai malheureusement pas celle de mettre en page les différents documents, y compris ceux de structures qui sont certes subventionnées par la Ville de Genève, mais qui ne sont pas stricto sensu dans le giron de l'administration. Donc, pour la mise en page, la taille et la place du logo de Genève Tourisme, je prends acte de votre question. Je la transmettrai au directeur de la Fondetec, M. Favoulet. Et pour le reste, puisqu'il viendra – je l'imagine – en commission des finances, c'est avec beaucoup de bonheur que vous pourrez lui poser la question. Je vous remercie d'être attentif, parce que c'est important, aussi bien au fond qu'à la forme. C'est ce qu'on attend de tout bon conseiller municipal, et vous êtes un excellent conseiller municipal, Monsieur Fiumelli...

M^{me} Danièle Magnin (L). Ma question s'adresse à M. Pagani. Monsieur Pagani, de nombreuses personnes me demandent quand ou si il y aura un aribus installé à l'avenue Louis-Aubert, à la hauteur de l'arrêt «Clinique Générale-Beaulieu», en direction de Carouge. Il s'agit de la ligne 21 et d'un arrêt où, en direction de la gare des Eaux-Vives, il y a un aribus, alors qu'il n'y en a pas dans l'autre direction. Donc, avez-vous l'intention d'en poser un? Le cas échéant, est-ce que vous pouvez examiner la question?

La présidente. M. le conseiller administratif Rémy Pagani vous répondra demain.

M. Christophe Buemi (S). Ma question s'adresse à M^{me} la maire, et peut-être aussi à M. Pagani. La semaine passée, nous avons tous lu qu'un drame s'était malheureusement produit dans les eaux du Rhône: un ouvrier est tombé et s'est noyé. La lecture de l'article nous fait également comprendre que les risques étaient inhérents, qu'ils existaient déjà depuis un certain temps. Les ouvriers commencent à réclamer justement des mesures de sécurité et de santé par rapport à leur emploi sur ces chantiers. En tant que maître d'ouvrage de cette belle aventure qu'est le projet de tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), la Ville peut-elle accepter que des entreprises mettent la pression sur ces travailleurs et ne tiennent pas compte, justement, de la santé et de la sécurité de ces ouvriers? Est-ce que vous avez réagi par rapport à cet événement?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous, j'ai été très affecté par cette disparition et

j'en profite, au nom du Conseil administratif, pour transmettre nos condoléances à la famille. Je me suis immédiatement rendu sur place. Cela dit, nous ne sommes pas maîtres d'œuvre, contrairement à ce que vous prétendez, Monsieur le conseiller municipal. Nous étions maîtres d'œuvre en ce qui concerne la remise à niveau du collecteur des eaux usées, ce qui a été fait. Ce chantier-là est terminé. L'accident s'est produit lors des travaux de coffrage du pont: ces ouvriers faisaient le va-et-vient en remontant le long du Rhône et en redescendant sur l'autre bras. La barge qu'ils conduisaient s'est prise dans un pilier malheureusement. Les conditions de sécurité de ce chantier relèvent de l'Etat et de l'Office cantonal de l'inspection et des relations de travail (OCIRT). Avant toute prise de position, nous attendons les enquêtes qui ont été diligentées. Comme moi, le consortium et les personnes responsables du chantier étaient aussi très affectés par cette disparition. Donc, je crois que pour l'instant il faut attendre. Si les mesures de sécurité se révèlent mauvaises, nous prendrons les dispositions qui s'imposent. Comme vous, je réaffirme que l'ensemble des travailleurs qui travaillent dans notre ville et notre canton doivent bénéficier d'un maximum de conditions de sécurité.

M. Rémy Burri (R). J'hésite, ma question s'adresse potentiellement à M. Tornare ou à M. Maudet. Elle concerne la Fan Zone des Vernets. Je voulais savoir combien a été facturée aux organisateurs la mise à disposition de cet espace sur domaine public. (*Remarque de M. Tornare.*) Vous savez, Monsieur Tornare, que nous sommes en période de Mundial. Vous savez aussi que la patinoire des Vernets et le parking ont été mis à disposition des organisateurs d'une Fan Zone. Donc, ma question est de savoir à combien s'élève la facture de la Ville pour la mise à disposition de cet espace public.

La présidente. Il vous sera répondu demain, Monsieur le conseiller municipal. Nous en avons terminé avec nos trente minutes de questions orales. Nous passons aux motions d'ordre.

La première demande d'ajouter à notre ordre du jour le projet d'arrêté urgent PA-110 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 225 000 francs destiné aux études des mesures d'aménagement et de circulation en vue de la réalisation de l'initiative populaire IN-2.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Notre Conseil a voté, le 19 janvier de cette année, l'initiative IN-2, acceptant ainsi d'aménager 200 rues piétonnes en quatre ans. Or ce faisant, compte tenu des dispositions du droit genevois, il a privé la

population d'une votation sur ce sujet. Je le précise, parce que cela donne une responsabilité particulière à notre Conseil qui, à défaut de soumettre l'initiative à la population, prend bel et bien l'engagement d'aménager ces 200 rues, comme les Verts l'avaient relevé au moment du vote le 19 janvier. Entre temps, la proposition PR-785 ouvrant un crédit d'étude a été déposée et renvoyée en commission au début juin. A ce moment-là, nous avions souligné – j'ai relu mes déclarations – qu'il était impératif de voter ce crédit d'étude avant la pause estivale. En effet, compte tenu des appels d'offres qui doivent être lancés et de tous les délais légaux, si le crédit n'est pas voté avant la trêve estivale, pas un centime ne pourra être dépensé avant la fin de l'année. C'est dire que durant toute l'année 2010, soit un quart de cette période de quatre ans, nous n'aurions pas dépensé un centime pour les études, ce qui rendrait fortement improbable la mise en œuvre des engagements que nous avons pris, à savoir aménager 200 rues piétonnes en quatre ans. La proposition PR-785 a été renvoyée en commission et n'est malheureusement pas ressortie à temps pour que nous puissions la voter aujourd'hui. Voilà pourquoi nous vous demandons de voter ce projet d'arrêté sur le siège.

M. Alexis Barbey (L). Les libéraux ne sont pas du tout pressés de voir la ville de Genève bloquée par cette initiative. Par conséquent ils ne voteront pas l'urgence.

M. Pascal Rubeli (UDC). L'Union démocratique du centre ne votera pas non plus l'urgence. Nous avons été clairs lors des divers débats à propos de cette initiative: nous avons dit que nous nous y opposons et nous avons même annoncé qu'un référendum serait vraisemblablement lancé. Vous comprendrez donc que, dans le cas d'espèce, nous n'entrons pas en matière sur ce projet d'arrêté.

M. Adrien Genecand (R). En tant que rapporteur sur la proposition PR-785, je suis très surpris de cette motion d'ordre. Mesdames et Messieurs, j'avais bien compris, déjà en commission, que vous désiriez faire le forcing, puisque vous avez refusé toutes les demandes d'auditions. Mais de là à passer par-dessus le rapporteur! Dois-je m'excuser d'avoir un emploi et autre chose à faire que de travailler dans le sens de l'initiative des Verts? Je n'ai pas eu le temps de rendre le rapport pour la présente séance, mais j'ai personnellement voté la proposition PR-785, c'est dire à quel point je suis contre... Dès lors, je ne vois pas pourquoi je retarderai sciemment ce rapport. Mais allez-y, forcez les choses, passez par-dessus la commission, et effectivement pas un centime ne sera dépensé ni avant la fin de l'année ni jamais, puisque votre façon de faire provoquera probablement un nombre considérable de refus, de recours et d'oppositions...

M. Gérard Deshusses (S). Lors de notre session des 18 et 19 mai, le groupe socialiste avait proposé de voter la proposition PR-785 sur le siège, parce qu'il pressentait bien la situation dans laquelle nous allions nous trouver. Ce soir, nous accepterons l'urgence et nous voterons ce projet d'arrêté sur le siège. Mais nous aurions gagné six semaines si nous avions été suivis au mois de mai!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Sur les bancs de l'Entente, nous avons vraiment l'impression que la gauche est en recherche de notoriété. En effet, on fait le forcing sur tout, comme nous l'avons vu dernièrement avec la Cave 12. J'ai même été interpellé par la presse aujourd'hui...

La présidente. Monsieur Lathion, vous avez une minute pour vous exprimer sur la motion d'ordre. Je vous suggère de rester dans le sujet...

M. Jean-Charles Lathion. Oui, Madame la Verte présidente! Je disais qu'on fait du forcing, qu'on essaie de nous mettre le couteau sur la gorge. Que les travaux se fassent dans les formes ne semble plus avoir d'importance. Eh bien, non, Mesdames et Messieurs, des travaux se font en commission, des rapports étayés sont en passe d'être rédigés et nous n'avons pas à voter en urgence, ce d'autant que la ville étouffe déjà en raison de tous les chantiers ouverts. Les Verts veulent encore mettre la pression pour en faire plus, mais nous refusons ce millefeuille complètement indigeste...

La présidente. Il vous faut conclure, Monsieur le conseiller municipal...

M. Jean-Charles Lathion. Nous le refusons, je le dis et je le répète, Madame la présidente, ne vous en déplaît!

M^{me} Salika Wenger (AGT). Quant à nous, nous voterons l'urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 34 oui contre 32 non.

La présidente. Nous passons à la motion d'ordre demandant d'ajouter à l'ordre du jour la résolution urgente R-135: «Pour que la Gérance immobilière municipale reprenne son travail!»

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Mesdames et Messieurs, le 19 janvier 2010, j'avais déposé une résolution R-128 demandant qu'on bloque l'application du règlement de la GIM en attendant que la commission du logement se penche sur le projet d'arrêté PA-100 et le nouveau calcul proposé par A gauche toute! Les travaux en commission ont duré et si le rapporteur est dans les temps, puisqu'il a trois mois pour rendre son rapport, il s'était néanmoins engagé à le rendre en juin. Aujourd'hui, 250 à 300 familles attendent une réévaluation de leur loyer. On imagine bien que les gens qui demandent une réévaluation sont ceux qui ont droit à une baisse. Nous trouvons donc dommage que tout l'été se passe sans que ce travail de réévaluation puisse être fait par l'administration, dont le travail est bloqué depuis le 19 janvier. Voter cette résolution n'empêchera pas le rapport de la commission du logement d'être voté par notre plénum ni le débat démocratique d'avoir lieu. Cela lèvera simplement l'obligation morale qui avait été faite à M^{me} Salerno de ne pas toucher au règlement en attendant nos travaux en commission. Cela permettra à l'administration de travailler pendant l'été à ces baisses de loyer.

M^{me} Salika Wenger (AGT). L'espoir est la dernière chose qui meure, Madame Moratti Jung... Vous dites que les locataires verront leur loyer baisser: peut-être, mais peut-être pas. Le 19 janvier, en déposant le projet d'arrêté PA-100 et la résolution R-126, notre volonté n'était pas d'empêcher que le travail de la GIM se fasse normalement. Notre problème, c'est qu'il y avait, semble-t-il, plusieurs bases de calcul possibles pour les loyers et que le département aurait dû faire des projections nous permettant d'évaluer l'impact d'un calcul ou d'un autre, sur une base ou sur une autre. C'était là notre demande. Or nous n'avons reçu aucune projection, nous ne savons rien. Certains disent que le RDU (revenu déterminant unifié) fera augmenter les loyers...

La présidente. Il va vous falloir conclure, Madame la conseillère municipale... (*Protestations de M^{me} Wenger.*) Selon notre règlement, vous avez droit à une minute sur l'urgence...

M^{me} Salika Wenger. Alors, je conclus: nous ne voterons pas cette motion d'ordre!

M^{me} Sandra Golay (DC). Le Parti démocrate-chrétien ne votera pas l'urgence de cette résolution. En fait, l'enjeu ne concerne pas seulement les 250 ou 300 familles mentionnées, mais bien 5000 logements et donc beaucoup plus

de familles et de locataires. Nous considérons qu'il faut prendre plus de temps, le temps nécessaire pour examiner un tel enjeu. Le groupe démocrate-chrétien ne votera donc pas la motion d'ordre.

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). Pour ce qui est de l'Union démocratique du centre, nous sommes signataires de cette résolution R-135 et nous voterons donc l'urgence. En effet, s'il y a autant de logements que le dit la préopinante démocrate-chrétien, il est temps de laisser l'administration travailler. Le groupe de l'Union démocratique du centre votera la motion d'ordre et développera ses arguments au moment où la résolution sera débattue.

M. Rémy Burri (R). Je suis un peu surpris en voyant ces urgences. Apparemment, cela devient une habitude dans cette enceinte de proposer des motions ou résolutions afin de pouvoir traiter des sujets qui sont à l'examen des commissions. Mesdames et Messieurs, il serait plus simple de proposer une modification du règlement, pour demander aux rapporteurs de rendre leur rapport dans les deux semaines après le vote en commission, voire de le rendre avant que les votes aient eu lieu... En l'occurrence, ces urgences sont tout à fait désagréables. Inutile de vous dire que nous n'accepterons pas cette résolution. J'ai bien entendu la préopinante de l'Union démocratique du centre qui souhaitait ne pas bloquer le travail de l'administration. Mais l'administration pourrait déjà faire les calculs qui ont été demandés et qui, paraît-il, prenaient trop de temps. Si l'administration est désœuvrée, voilà une bonne idée pour l'occuper. Pour notre part, nous refuserons cette motion d'ordre. Nous allons recevoir très prochainement le rapport de la commission du logement et nous nous réjouissons d'en parler dans cette enceinte.

M. Gérard Deshusses (S). Pour le groupe socialiste, ce qui est nouveau et désagréable, c'est que des rapports soient bloqués pour des raisons politiques et inavouées! Mesdames et Messieurs, il va de soi que nous accepterons cette urgence, parce que nous voulons aller de l'avant.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). En fait, la seule urgence est celle de la continuité des décisions de l'administration. Ce qui est proposé par cette résolution, c'est de revenir en arrière pour ensuite aller en avant, ce sont des mouvements qui sont simplement de nature à créer le plus grand préjudice à l'égard de ceux-là mêmes que ce Conseil prétend défendre. Alors, il n'y a pas d'urgence à prendre une décision précipitée et il n'y a surtout pas d'urgence à prendre une décision qui sera sans doute annulée ensuite!

M. Jacques Baud (HP). Quant à moi, je voterai l'urgence, car il est bien que les locataires sachent à quelle sauce ils seront mangés. Il est temps que nous bougions, car nos pauvres locataires en prennent plein la figure. Donc, décidons le plus rapidement possible sur ce sujet!

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 35 oui contre 31 non (1 abstention).

La présidente. Nous traiterons la résolution R-135 à 20 h 30, à la suite du projet d'arrêté PA-110.

La troisième motion d'ordre demande de traiter en urgence le projet d'arrêté PA-104 inscrit à notre ordre du jour: «Règlement municipal sur les prestations accordées aux personnes âgées, veuves, orphelins et invalides».

M^{me} Salika Wenger (AGT). Refaire le débat sur la nécessité des allocations pour les personnes âgées me semble un peu superflu, puisque nous l'avons déjà eu au moins trois fois. En revanche, donner un signe à une partie de la population un peu déstabilisée et particulièrement en difficulté en ce moment ne nous semble pas un luxe. Le faire maintenant permettra peut-être à ces personnes en grande difficulté sociale de passer un été plus confortable et contribuera à régler une situation un peu compliquée. Nous avons parfaitement conscience que le Conseil d'Etat peut casser demain la décision qui sera prise, cela dépendant bien entendu de la réponse que donnera le Tribunal fédéral. Néanmoins, nous voulons montrer à la population concernée – les personnes âgées, les bénéficiaires de l'assurance invalidité – que nous continuons à nous préoccuper de leurs problèmes. Nous entendons le faire plus rapidement que ne le permettrait l'agenda et l'ordre du jour. C'est pourquoi nous demandons, d'une part, l'urgence et, d'autre part, le vote sur le siège du projet d'arrêté PA-104.

M. Gérard Deshusses (S). Le groupe socialiste votera cette urgence.

M. Olivier Fiumelli (R). Le groupe radical refusera cette urgence. Nous aimerions vous rappeler, Mesdames et Messieurs, que vous avez la majorité et que vous avez la possibilité de construire votre budget comme vous l'entendez. Or il s'agit ici d'une question d'orientation budgétaire pour le prochain exercice. Puisque le débat budgétaire aura lieu dès septembre, nous ne voyons pas ce que le projet d'arrêté PA-104 – qui n'a d'ailleurs aucune valeur juridique – vient faire dans une séance du mois de juin. Pour cette raison nous refuserons l'urgence mais aussi, le cas échéant, le projet d'arrêté.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Ce sujet intéresse beaucoup le Parti démocrate-chrétien. Nous voyons d'ailleurs de façon très positive le fond du projet d'arrêté. En revanche, à la forme, nous ne pensons pas nécessaire de le traiter en urgence. Mesdames et Messieurs, quantité de sujets touchant au social, concernant de près la population, figurent à notre ordre du jour. Or nous l'avons vu avec les Verts tout à l'heure et nous le voyons maintenant avec A gauche toute!, il y a une volonté délibérée de la gauche de se faire de la publicité, forcément électoraliste, en proposant de voter tout cela en urgence. Eh bien, non, Mesdames et Messieurs, on ne siège pas dans ce Conseil pour se faire de la publicité, mais pour traiter correctement les objets à l'ordre du jour, un ordre du jour que nous entendons suivre. Faute de quoi, les travaux sont freinés et le retard s'accumule indéfiniment dans ce parlement!

M. Bayram Bozkurt (Ve). Après ces interventions négatives, j'annonce que notre groupe, positivement, votera cette urgence.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs, tout comme on s'accorde à dire que la culture et le sport sont de la compétence des communes avant tout et donc, principalement, de la Ville de Genève dans notre canton, le social est avant tout de la compétence de l'Etat. D'ailleurs, le budget que ce dernier y consacre est sans commune mesure avec les sommes que peut y consacrer la commune... (*Remarque.*) Que cela plaise ou déplaise aux gens d'A gauche toute!, c'est un fait! Je sais, Mesdames et Messieurs, que vous êtes les champions du droit créatif, mais venez au moins avec des propositions qui concernent le Conseil municipal et non le Conseil d'Etat!

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 35 oui contre 31 non.

La présidente. Nous traiterons le projet d'arrêté PA-104 à notre séance de 20 h 30. Nous abordons la motion d'ordre demandant de traiter en urgence la motion M-925 «Aide à la mobilité des non-voyants» inscrite à notre ordre du jour.

M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT). Etant donné que la Confédération, par l'intermédiaire de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), vient de diminuer d'une centaine de francs l'aide qu'elle apporte aux non-voyants propriétaires d'un chien, et vu que ces chiens ne sont pas seulement des animaux de compagnie, mais également un outil indispensable à la mobilité des non-voyants, nous demandons de pouvoir traiter cette motion en urgence.

M. Gérard Deshusses (S). Cette motion d'ordre n'était pas annoncée, nous n'en avons pas parlé entre nous, aussi le groupe socialiste aura-t-il la liberté de vote.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, revenons à la raison! Nous sommes tout à fait favorables à la motion présentée par notre collègue Meierhofer, mais de là à nous demander de tout voter en urgence ce soir! Nom d'une pipe, on ne peut pas continuer comme cela! En avez-vous encore d'autres, sur les bancs de la gauche? Ces urgences freinent les travaux et nous empêchent de travailler normalement. Ici, nous irons dans le sens de la motionnaire, parce que c'est un sujet émouvant qui nous touche tous, mais nous refuserons l'urgence.

M. Rémy Burri (R). C'est effectivement un sujet qui nous touche tous, mais comme c'est la quatrième urgence ce soir, le groupe radical la refusera.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Les Verts accepteront l'urgence, afin que la motion soit renvoyée en commission, et non pas acceptée directement.

M. Alexis Barbey (L). Les libéraux n'ont pas très bien saisi quel était le critère d'urgence qui s'appliquait à cette motion. Par ailleurs, nous souhaitons aussi travailler avec un ordre et une méthode qui soient propices à aller de l'avant, à traiter l'ensemble des motions et pas seulement celles qui sont décrétées urgentes unilatéralement, par l'un ou l'autre groupe. Nous refuserons donc l'urgence.

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). C'est là un sujet purement émotionnel et il aurait fallu que nous nous concertions. Cette urgence n'ayant pas été annoncée au bureau, nous la refuserons.

M. Jacques Baud (HP). Mesdames et Messieurs, j'aimerais faire une proposition. Nous avons 101 objets à l'ordre du jour: je propose que ces 101 sujets soient traités en urgence! (*Rires et applaudissements.*)

M^{me} Vera Figurek (AGT). Madame la présidente, je pense que M^{me} Meierhofer a raison de vouloir faire passer cette motion en urgence. Mais j'ai entendu que le problème était d'en débattre et de la voter ce soir. Si tout le monde est d'accord,

je propose que cette motion soit renvoyée directement, sans débat, à la commission de la cohésion sociale. Je vous prie de mettre aux voix ma proposition.

La présidente. Oui, Madame la conseillère municipale. Il n'en reste pas moins que nous devons d'abord voter l'urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordre recueille 32 oui et 32 non. La présidente départage les voix en votant oui.

La présidente. Nous passons au renvoi de la motion M-925 en commission.

6. Motion du 19 mai 2010 de M^{me} Charlotte Meierhofer: «Aide à la mobilité des non-voyants» (M-925)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Confédération, par l'intermédiaire de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), vient de diminuer d'une centaine de francs l'aide qu'elle apporte aux non-voyants propriétaires d'un chien;
- que ces chiens ne sont pas que des animaux de compagnie, mais également un outil indispensable à la mobilité des non-voyants;
- que, en ville de Genève, la circulation et les nombreux travaux qui y ont cours ou qui vont y être entrepris (CEVA, etc.) posent un problème particulier aux non-voyants;
- que le Conseil administratif a évoqué, il y a quelque temps, un nouveau concept d'aide aux personnes démunies, notamment victimes de l'effet de seuil,

le Conseil municipal, constatant la diminution de l'aide de la Confédération aux aveugles, demande au Conseil administratif de bien vouloir étudier la possibilité d'apporter une aide financière à la mobilité de ses habitant-e-s non voyant-e-s propriétaires d'un chien.

Mis aux voix, le renvoi de la motion, sans débat de préconsultation, à la commission de la cohésion sociale est accepté par 48 oui contre 15 non (4 abstentions).

¹ «Mémorial 167^e année»: Annonce, 6447. Motion d'ordre, 369.

La présidente. Nous avons reçu une dernière motion d'ordre, émanant du Conseil administratif. Elle demande de traiter durant cette session le rapport PR-707 A concernant l'entretien et le renouvellement du patrimoine arboré de la Ville de Genève. Je donne la parole à M. Tornare, pour qu'il s'exprime sur cette motion d'ordre.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Si ce crédit pouvait être voté en urgence, cela nous permettrait d'avancer dans notre travail et de donner quitus au Service des espaces verts et de l'environnement pour les plans de réaménagement. Ce projet a été voté à l'unanimité par la commission de l'aménagement et je pense qu'il n'y aura donc pas de longs débats. Je vous enjoins vraiment de voter cette motion d'ordre.

M^{me} Nicole Valiquer Greuccio (S). Au nom du groupe socialiste, et particulièrement en mon nom puisque je suis rapporteuse sur cet objet, je vous invite à voter l'urgence. J'ai en effet rendu ce rapport avec du retard, parce que j'étais en arrêt de travail. J'en ai discuté avec le magistrat et, vu le sujet et le fait que la commission a voté le crédit à l'unanimité, cela ne devrait pas faire l'objet de très longs débats. J'estimerai correct vis-à-vis du magistrat de voter cette motion d'ordre.

M. Guy Dossan (R). Mesdames et Messieurs, pour tous les objets inscrits à l'ordre du jour, il y aurait une bonne raison de les faire passer en urgence. Par principe, le groupe radical dira non. Madame la présidente, comme je l'avais suggéré à votre prédécesseure, supprimez les séances du bureau, achetez un chapeau, mettez-y tous les numéros des points à l'ordre du jour et, le soir de la séance, tirez au sort les objets qui auront le droit de passer en plénière! Ce sera plus simple!

La présidente. Oui, Monsieur Dossan, c'est une proposition qui avait déjà été faite sous votre présidence. Je vois que cette idée avance...

M. Alexis Barbey (L). Franchement, cela commence à dégénérer! Quand un projet est urgent, on demande l'urgence, quand un rapport a tardé à être rédigé, on demande l'urgence, quand un projet est voté à l'unanimité par la commission, il devient également urgent... Mais qu'est-ce que ces urgences spontanées que chacun se plaît à faire valoir pour les sujets qui l'intéressent, au détriment des autres? C'est un désordre institutionnel que nous sommes en train de créer dans ce Conseil municipal. Les libéraux en sont navrés et souhaiteraient que notre

Conseil revienne à la raison. Je suis d'ailleurs déçu que cette dernière motion d'ordre vienne d'un magistrat qui devrait quand même connaître la façon dont les choses se passent dans ce Conseil municipal. Madame la présidente, tant qu'un minimum d'ordre ne sera pas rétabli, les libéraux refuseront dorénavant toutes les demandes d'urgence, de quelque banc qu'elles viennent!

M. Jean-Charles Lathion (DC). On a vu que, sur les bancs de gauche, les urgences affluaient. Compte tenu des sujets urgents que nous devrions traiter ce soir – la patinoire, le statut du personnel – je pensais que le Conseil administratif saurait raison garder. Or il n'en est rien. M. Manuel Tornare, contaminé sans doute par son collègue Pagani... (*Remarque.*) Oui, Monsieur Pagani, vous procédez souvent ainsi. Souvent, des sujets nous arrivent après l'édition de l'ordre du jour, après que nous avons reçu tous les documents. Ici, pour le rapport PR-707 A, c'est pareil, c'est ce à quoi nous avait habitués M. Pagani. Vous êtes sur la même longueur d'ondes, Monsieur Tornare...

La présidente. Il va vous falloir conclure, Monsieur le conseiller municipal...

M. Jean-Charles Lathion. Cessez de m'interrompre, Madame la présidente! (*Rires et exclamations.*) Je disais donc...

La présidente. Vous avez dépassé la minute, je suis navrée, je vous coupe le micro! Monsieur Lathion, s'il vous plaît, respectez les règles: c'est une minute pour tout le monde. Monsieur Schreyer, vous avez la parole.

M. Gilbert Schreyer (UDC). L'Union démocratique du centre votera cette motion d'ordre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 36 oui contre 27 non (1 abstention).

La présidente. Nous traiterons le rapport PR-707 A lors de notre séance de 20 h 30.

7. Proposition du Conseil administratif du 16 juin 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 878 000 francs destiné à la création de «sky boxes» (loges et espaces VIP), au déplacement des gradins VIP et à l'extension de la zone «lounge» existante pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais (PR-797).

Préambule

Les travaux de réfection partielle, de mise en conformité, du remplacement complet de l'installation d'éclairage et du remplacement des aérothermes sont en cours d'achèvement et seront clôturés sans dépassement du montant mis à disposition.

Exposé des motifs

Ces travaux ont consisté en une première série d'aménagements qui ont permis d'améliorer les conditions d'accueil du Genève-Servette Hockey Club à la patinoire des Vernets. Après une première saison d'exploitation, il est souhaitable que certains éléments soient encore perfectionnés.

Pour permettre le maintien du Genève-Servette Hockey Club en ligue nationale A, il est impératif que ses finances soient améliorées, ce qui peut être réalisé notamment par l'extension de la zone VIP actuelle.

La création de 250 à 300 places en haut du gradin principal, dans des «sky boxes», permettrait de répondre à une demande croissante de la part des utilisateurs et d'offrir au club des recettes supplémentaires.

Le déplacement du rink de 2,5 m du côté du grand gradin a permis une amélioration visuelle pour un grand nombre de spectateurs. Pour permettre une meilleure vision encore depuis les places VIP situées sous les loges, la création d'un gradin VIP décalé fera également partie de l'étude proposée.

L'agrandissement de la zone *lounge* côté voirie sera également étudiée dans le cadre de la présente demande de crédit d'étude.

L'objet de la présente demande de crédit est l'étude de ces différentes améliorations, étude qui aboutira au dépôt d'une demande de crédit de réalisation auprès du Conseil municipal en automne 2010. La réalisation des travaux ne pourra toutefois être envisagée que pour le démarrage de la saison de hockey 2011-2012.

Pour ce qui concerne la saison 2010-2011, des aménagements provisoires sont actuellement à l'étude. En cas de confirmation de la faisabilité de ces aménagements provisoires, une demande de crédit de réalisation sera présentée dans les meilleurs délais à votre Conseil.

Objet du crédit d'étude

Les études comprises dans la présente demande de crédit prendront appui sur le programme d'occupation suivant, défini en accord avec le club:

1. *Sky boxes* (loges VIP supérieures pour 250 à 300 places), soit concept architectural, études statiques, conciliation avec les exigences de la conservation du patrimoine, éléments de sécurité, étude des coûts.
2. Déplacement des gradins VIP situés sous les loges VIP nouvellement réalisées, soit étude des impacts de visibilité, géométrie et raccords aux gradins existants, impact sur la surface de glace.
3. Extension de la zone *lounge*. La demande sera de prévoir une extension de la surface existante sur l'arrière du bâtiment en empiétant sur la zone des escaliers existants. Cette part d'étude devra prendre en compte les questions volumétriques en rapport avec les gabarits de toiture existants, les exigences du Service de l'énergie et les contraintes patrimoniales.

Estimation des coûts selon code CFC

29	Honoraires		813 000
291	Honoraire architecte	476 000	
292	Honoraire ingénieur civil	302 000	
296	Honoraire ingénieurs CVSE	35 000	
	TVA 8%, soit 65 040 arrondi à		<u>65 000</u>
	Total du crédit d'étude demandé		<u>878 000</u>

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois d'avril 2010 et ne comprennent aucune variation.

Référence au 5^e plan financier d'investissement

Cet objet ne figure pas au 5^e plan financier d'investissement.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire de ce crédit d'étude est le Service des bâtiments. Le service bénéficiaire du crédit est le Service des sports.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 878 000 francs destinés à la création de «sky boxes» (loges et espaces VIP), au déplacement des gradins VIP et à l'extension de la zone «lounge» existante pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 878 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

Préconsultation

M. Alexis Barbey (L). Les libéraux acceptent cette proposition, de sorte que la construction des *sky boxes* puisse être entamée au plus vite et que le club comme la population puissent en profiter dès la saison prochaine, si cela s'avère matériellement possible. Nous voterons donc cette proposition sur le siège.

M. Christophe Buemi (S). Les socialistes, quant à eux, souhaitent renvoyer cette proposition à la commission des travaux et des constructions, parce qu'ils pensent que la proposition n'est pas suffisamment aboutie, notamment en ce qui concerne les vestiaires. Nous avons eu l'occasion de visiter les vestiaires de la patinoire des Vernets et, comme le rappelait un des joueurs lors de la cérémonie de remerciement, un des premiers gestes à faire serait précisément de les rénover. Un amendement dans ce sens sera déposé par les socialistes et défendu par M^{me} Olivier.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien acceptera cette proposition tant il est vrai que le Genève-Servette Hockey Club a besoin de signes forts de soutien. Mesdames et Messieurs, vous savez comme nous, puisque le club nous a beaucoup informés, que sa situation est vraiment préoccupante et vous avez vu que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont dégagé les ressources nécessaires. Il nous faut donc aussi donner des signes à ce club, et cette proposition en est un. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, il nous appartient de réparer des erreurs d'appréciation dans les travaux qui ont été faits. Il est donc très important que ces études soient entreprises, même si nous avons bien conscience que des aménagements provisoires devront être faits dans l'immédiat. Je vous encourage tous, notamment les sportifs qui savent bien se manifester à certains moments, à soutenir cette proposition.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical votera évidemment cette proposition. Cela dit, si je ne me trompe pas, le vote sur le siège a été demandé par le Conseil administratif et je suis un peu étonné qu'il n'ait pas pris la parole tout de suite. En effet, c'est précisément le vote sur le siège qui nous gêne et je dois reconnaître qu'au départ nous étions même enclins à voter contre cette proposition. Mesdames et Messieurs, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on sait que le Genève-Servette Hockey Club a un problème au niveau financier et au niveau des infrastructures mises à sa disposition. On le sait depuis le mois d'avril quasiment. Alors, comment se fait-il qu'on attende la dernière séance de juin pour nous présenter un crédit, crédit que nous devrions évidemment voter sur le siège, faute de quoi il ne se passera rien avant l'automne? En effet, en cas de renvoi en commission, sachant que les commissions ne siègent plus dès cette semaine, la commission des travaux et des constructions ne pourrait se saisir de l'objet qu'à la fin août et il n'y aurait pas de rapport avant le mois d'octobre. C'est la seule chose qui dérange le groupe radical. Nous sommes quasiment pris en otage, car si nous ne votons pas ce soir, il n'y aura rien pour le Genève-Servette Hockey Club à la prochaine saison. Aussi, nous voterons ce crédit sur le siège, mais nous ne le ferons pas de gaieté de cœur, parce qu'une fois de plus le travail du Conseil municipal est court-circuité.

M^{me} Christiane Olivier (S). Le groupe socialiste, au départ, avait plus ou moins les mêmes préoccupations que vient d'exprimer l'intervenant radical. Puisqu'on sait depuis un certain temps que des travaux doivent être faits, nous nous attendions à voir une proposition plus complète, plus avancée et, surtout, déposée plus tôt. Cela dit, raison faisant et sachant que ces travaux sont absolument indispensables – là, je relaie le groupe radical qui est le soutien officiel du club – nous voterons ce projet d'arrêté sur le siège, avec un amendement toutefois, que je vais déposer au nom du groupe socialiste, Madame la présidente.

En effet, si nous sommes d'accord d'aménager les *sky boxes* afin qu'il y ait plus de loges et plus d'espaces VIP, si nous sommes aussi d'accord avec le déplacement des gradins et l'extension de la zone *lounge* existante, pour améliorer la visibilité et pour que plus de sponsors et de spectateurs puissent assister aux matches, nous sommes aussi très préoccupés par les locaux à l'intérieur de la patinoire. Mesdames et Messieurs, si nous faisons quelque chose pour le public, nous devons aussi mettre une priorité sur les infrastructures pour les joueurs. Ceux qui ont visité ces installations ont vu l'état des vestiaires, avec une douche pour 28 personnes, sans aération, sans évacuation d'air... C'est le sujet de notre amendement, qui complète ainsi l'article premier:

Projet d'amendement

«*Article premier.* – Il est ouvert (...) destiné à la création de «sky boxes» (loges et espaces VIP), au déplacement des gradins VIP, à la mise aux normes et à la réfection des vestiaires et autres locaux intérieurs, ainsi qu'à l'extension de la zone «lounge» (...)»

Nous avons également une recommandation à émettre à l'intention du magistrat: lorsque ces travaux seront votés, nous recommandons que les services de la Ville travaillent main dans la main et en collaboration avec les utilisateurs. En effet, il existe une personne ressource au sein du club, un architecte qui connaît parfaitement la structure et les nécessités, et il serait souhaitable que les ingénieurs et les architectes mandatés par la Ville se concertent avec lui afin d'éviter les problèmes, minimes ou importants, qui ont surgi lors de la deuxième phase des travaux. Je suis sûre, Monsieur le magistrat, que vous ferez en sorte que cela soit ainsi.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Les Verts voteront également ce crédit sur le siège. Ils ne le feront pas de gaieté de cœur, mais ici l'urgence l'impose, ce d'autant que notre Conseil municipal et les Verts en particulier ont déjà souligné plusieurs fois, ce printemps encore, la nécessité de faire rapidement ces travaux. Actuellement, l'absence de loges VIP – des *sky boxes* en l'occurrence – repré-

sente un manque à gagner important pour le club. Les Verts voteront donc ce crédit afin d'assurer l'autonomie financière du club, car il n'est pas sain que ce dernier soit dépendant financièrement de la Ville de Genève. Dans ce sens, c'est maintenant le troisième ou quatrième crédit de rénovation de la patinoire que nous votons depuis quelques années et, pour nous, ce sera le dernier. En effet, c'est le maximum qu'on peut faire à la patinoire des Vernets, où on ne pourra pas augmenter indéfiniment le nombre de places.

Nous considérons qu'avec le présent crédit la Ville de Genève aura fait sa part pour permettre au Genève-Servette Hockey Club d'avoir une infrastructure digne de ce nom. Nous n'imaginons pas que d'ici un, deux ou trois ans, le club puisse revenir avec une demande de nouvelle patinoire. Ou alors, s'il souhaite le faire, nous pensons que ce ne sera pas à la Ville de la financer.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Il y a quelques semaines, le chef du groupe radical a cru bon de me traiter de récupérateur, alors même qu'en juin 2007 le discours de ce même chef de groupe était défavorable aux travaux décidés lors de la législature 2003-2007, travaux qui ont depuis lors été effectués dans cette patinoire.

Venons-en à ce crédit destiné à financer une étude. Mesdames et Messieurs, si nous ne le votons pas ce soir, qu'arrivera-t-il? Nous ne le voterons peut-être qu'en automne, voire au début de l'hiver. En votant ce soir sur le siège, la somme pourra être libérée à partir du 16 août, compte tenu des délais de publication au pilier public et des 40 jours de délai référendaire. A mi-août, les services de la Ville pourront donc commencer l'étude, en vue de la saison de hockey sur glace, puisque ces travaux sont nécessaires pour attirer des recettes supplémentaires et des gens qui paient leur place. D'ailleurs, il n'y en a pas beaucoup dans cette salle qui paient leur place, j'en connais une autre à part moi... Par contre, tout le monde se précipite au moment des finales et prétend soutenir le Genève-Servette Hockey Club... (*Remarques.*)

La présidente. Poursuivez, Monsieur Hämmerli!

M. Jacques Hämmerli. Mesdames et Messieurs, il ne suffit pas de faire des discours et de dire aux joueurs, dans les réceptions, qu'ils sont beaux, qu'ils sont gentils, qu'ils sont les plus forts... Il faut donner les conditions financières au club de pouvoir poursuivre son activité. Vous ne m'avez jamais entendu dire ici que la Ville avait à financer directement un club sportif. Par contre, elle doit mettre à disposition des installations, y compris des loges permettant d'accueillir des

spectateurs qui paient largement au-delà du prix habituel. Le club veut avoir des loges VIP – je n’aime pas cet acronyme anglais – car en payant plus que le prix normal, ces gens aident véritablement le club. Peu importe les raisons, bonnes ou mauvaises, si vous ne votez pas ce crédit ce soir, les travaux ne pourront pas débiter avant la saison 2011-2012. Et peut-être qu’à ce moment-là certains se seront désintéressés du club... Notre groupe, qui n’a jamais caché son drapeau et son intérêt pour le Genève-Servette Hockey Club et qui lit aussi la presse, qui entend les préoccupations des jeunes qui suivent et s’identifient à cette équipe de gagnants et de gagnés, notre groupe est favorable à un vote sur le siège.

M. Jacques Baud (HP). Que voilà enfin une véritable urgence! J’en suis tout étonné... Mesdames et Messieurs, cela fait des années que les plans pour cette brave patinoire sont terminés et ont été acceptés. J’y ai participé, comme membre de la Commission de la nature, des monuments et des sites: tout le monde était d’accord et je ne sais pas pourquoi tout n’est pas encore fait. En l’occurrence, il est extrêmement urgent de faire ces travaux, car plus on les retarde, plus ils coûteront cher. C’est là une réalité de l’architecture et de la construction dans tous les domaines. Enfin, j’aimerais juste faire une remarque. Pour ma part, j’aime la langue française et je la défends. Or je souhaiterais qu’on traduise les *sky boxes* dans notre bonne langue française. Sur ce, j’accepterai donc ce crédit sur le siège.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je me suis déjà prononcé sur le fond et je voudrais maintenant intervenir sur le projet d’amendement. Je ne vois vraiment pas ce que veulent les socialistes en nous proposant cet amendement. Si j’ai bien compris, le magistrat et ses services nous demandent un crédit d’étude pour la création de loges et espaces VIP. Cela, c’est clair. Mais si vous en rajoutez une couche, Mesdames et Messieurs les socialistes, à savoir la mise aux normes et la réfection des vestiaires et autres locaux intérieurs, il faudra que le magistrat nous explique combien il va devoir ajouter à la somme de 878 000 francs. Car on ne rase pas gratuit! La gestion d’une Ville, c’est prendre en compte la réalité, les sous, et il ne suffit pas d’inscrire des phrases sur un papier pour que cela soit réalisable, sans autre. Je ne pense pas qu’on puisse tout faire avec la somme indiquée par le magistrat. Nous souhaitons donc voter l’arrêté en l’état, sans trente-six mille amendements, à moins que le magistrat nous dise qu’il n’y a pas de problème, qu’avec 878 000 francs il pourra étudier les loges, les vestiaires, les autres locaux intérieurs, pour le même prix. Mais cela m’étonnerait...

M^{me} Christiane Olivier (S). Comme l’a dit si délicatement M. Lathion, je vais en rajouter une couche! Je l’ai annoncé dans ma première intervention: si

nous sommes tout à fait d'accord d'améliorer la qualité pour le public, nous souhaitons également améliorer la qualité pour les gens qui travaillent à l'intérieur de la patinoire. Que dans les vestiaires il n'y ait qu'une seule douche pour 28 personnes, je trouve cela à la limite de l'indécence. Encore heureux que l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail ne soit pas passé par là, car il aurait fermé les locaux!

Maintenant, quant à votre deuxième argument, Monsieur Lathion, vous m'apprenez ce soir ce qu'est la gestion d'une Ville et je vous en remercie. Mais après douze ans passés au sein du Conseil municipal, je sais aussi comment se gère une Ville. D'ailleurs, à ce propos, j'aimerais bien que vous votiez les comptes et les budgets!

Alors, effectivement, le crédit d'étude ne suffira peut-être pas, mais nous proposons de voter ce soir le crédit de 878 000 francs. Ensuite, M. le magistrat commandera l'étude complémentaire pour la mise aux normes et la réfection des vestiaires, et nous voterons le supplément de crédit. C'est dans ce sens-là que nous proposons cet amendement, qui ne pourrait être proposé par la suite, si ce n'est en déposant une nouvelle proposition, à traiter une fois de plus en urgence. Voilà l'esprit dans lequel nous avons rédigé cet amendement. Nous en rajoutons une couche, c'est vrai, et nous sommes prêts à rajouter toutes les couches nécessaires!

M. Alexis Barbey (L). Quitte à rajouter une couche, autant savoir de quoi elle est constituée... S'agissant de cet amendement socialiste, les libéraux s'interrogent. Si on l'accepte, alors on sous-entend que M. Pagani aurait dû présenter un crédit inférieur pour les *sky boxes*, dès lors que le montant de la proposition permet de tout couvrir. Ou alors on imagine qu'un crédit complémentaire permettra au magistrat de partir dans cette nouvelle aventure que sont les travaux de mise aux normes et de réfection des vestiaires. Enfin, troisième possibilité, il y aura un étalement des travaux dans le temps qui permettra de tout faire. En l'état, les libéraux ne voteront pas cet amendement sans comprendre exactement le mécanisme qui est proposé. Nous partons de l'idée que le crédit qui nous est demandé dans la proposition PR-797 est dûment justifié et étayé. Jusqu'à preuve du contraire, nous ne voterons que la proposition initiale.

M. Gérard Deshusses (S). Ce qu'a dit M. Alexis Barbey est très exactement ce que nous demandons. Nous voulons que les vestiaires soient améliorés, car les conditions d'hygiène y sont inadmissibles, et nous demandons donc à M. Pagani d'établir un crédit complémentaire qui soit étayé. Nous verrons à ce moment-là si c'est possible. Nous voulons que cette étude soit faite conjointement à celle prévue dans la proposition PR-797, ce qui nécessitera bien sûr un crédit complé-

mentaire, à moins d'un miracle... Par conséquent, nous demandons qu'on engage une dépense supplémentaire dans le cadre de ce crédit d'étude. Ce crédit complémentaire devrait pouvoir nous être fourni directement à la commission des travaux et des constructions. M. Pagani nous a habitués à ce type de célérité et je suis convaincu qu'il est acquis à ces travaux. Toutes et tous, nous avons intérêt à ce que les vestiaires soient rendus sains et, pour l'instant, ils ne le sont pas!

M. Guy Dossan (R). De prime abord, on pourrait accueillir favorablement l'amendement des socialistes. Mais ce qu'il est urgent de faire maintenant, c'est d'essayer de sortir le club de la panade dans laquelle il se trouve. Je comprends tout à fait que les socialistes proposent un crédit supplémentaire, mais nous n'irons pas dans la voie que nous ouvre M. Deshusses. Il nous dit que le magistrat n'aura qu'à présenter ce crédit à la commission des travaux et des constructions. Or c'est précisément ce que nous dénonçons régulièrement, à savoir que les propositions sont déposées puis modifiées en commission. Nous comprenons la préoccupation des socialistes, mais alors, que le magistrat dépose un crédit supplémentaire et qu'il vienne nous le présenter au mois de septembre! Le confort des joueurs est important, certes, mais ce n'est pas ce qui prime aujourd'hui. Au demeurant, nous aimerions être sûrs que l'amendement socialiste ne risque pas de retarder l'étude des *sky boxes*. Pour notre part, nous nous en tiendrons à ce qui nous est demandé aujourd'hui. Nous espérons que le Conseil administratif sait ce qu'il fait. S'il nous présente une proposition sans les vestiaires, c'est qu'il a choisi ce qui était urgent. Nous voterons donc ce qui est urgent, c'est-à-dire exclusivement la proposition telle qu'elle nous est présentée.

La présidente. La parole est à M. Lathion, pour la seconde fois...

M. Jean-Charles Lathion (DC). Non, j'interviens pour la troisième fois, Madame la présidente, mais ce sujet me tient à cœur...

La présidente. Je suis navrée, Monsieur Lathion, mais vous ne pouvez prendre la parole que deux fois... Vous aurez l'occasion de redemander la parole lorsque nous ouvrirons le premier débat.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je n'ai pas pris la parole plus tôt, car je voulais connaître exactement la position du Conseil municipal, dès lors que chacun doit prendre ses responsabilités dans ce

dossier. Le Conseil administratif a pris les siennes, dans la mesure où cette proposition était prête depuis quatre mois. En fait, nous avons demandé au Genève-Servette Hockey Club de retirer la lettre comminatoire qu'il avait envoyée au Conseil administratif pour réclamer les 4,5 millions de francs qu'il imaginait lui être dus. Nous avons attendu qu'il la retire, car c'était une des conditions posées par le Conseil administratif, et c'est pourquoi vous recevez cette proposition si tard. L'autre condition était que le Genève-Servette Hockey Club s'engage à rester au moins cinq ans dans nos murs – c'est le Conseil d'Etat qui a fixé ce délai – pour justifier les investissements que nous allons faire, tant au niveau de l'exploitation qu'au niveau des infrastructures.

Ensuite, j'aimerais préciser à M. Lathion – qui n'a pas eu le droit de prendre la parole une troisième fois – que ces investissements ne sont pas faits uniquement pour le Genève-Servette Hockey Club, mais que les travaux satisfont aux besoins de l'ensemble de la population. Jusqu'à maintenant, les investissements de 13,5 millions que nous avons consentis – par le biais de deux crédits d'investissements durant cette législature – ont permis d'aménager des tribunes qui ressemblent enfin à quelque chose et qui correspondent aux besoins de la patinoire. Comme vous le savez, toutes nos infrastructures doivent être mises à niveau pour correspondre aux fluctuations des besoins de la collectivité. Je n'ai donc pas l'impression, en présentant ce crédit d'étude, de satisfaire uniquement aux besoins du Genève-Servette Hockey Club. Au contraire, j'ai la certitude de satisfaire aux besoins de l'ensemble de la population, de faire en sorte que des spectacles ou des activités comme Holiday on Ice ou le patinage artistique bénéficient du deuxième restaurant ou des loges VIP. Voilà pour ce qui est de l'aspect général.

J'en viens à l'aspect particulier. Je remercie M^{me} Olivier de ses conseils, mais ce matin j'étais justement en réunion de chantier à 7 h 30 avec M. Quennec et l'architecte du club, pour discuter des vestiaires. Nous avons conclu que ce qui était le plus important, comme l'a relevé M. Dossan, c'était que le club sorte la tête de l'eau. En l'occurrence, je suis désolé de le dire, mais les vestiaires des joueurs ne sont pas la priorité du club et j'en tire donc les conclusions. Nous avons posé la question aux dirigeants et ils nous ont dit que le plus important, c'était non seulement le restaurant et les loges de luxe en haut de la grande tribune, mais également les sièges se trouvant sur les gradins du côté voirie. Il s'agit de les rehausser, sans empiéter sur la glace, de sorte à pouvoir vendre plus cher ces 370 places qui, aujourd'hui, ne sont pas vendues au prix que le club pourrait en tirer.

Voilà pourquoi je trouve que cet amendement est concrètement très difficile à suivre. Le calibrage de l'étude proposée a été fait de manière professionnelle. Nous vous demandons très précisément 878 000 francs, parce que cela correspond à ce que nous sommes censés étudier pour les loges de luxe en haut de la grande tribune, pour le deuxième restaurant et pour rendre définitif le platelage

rehaussant les sièges des gradins du côté voirie. Aussi, par gain de paix, Madame Olivier, je suggère que vous retiriez cet amendement pour le moment. Je reviendrai de toute façon devant vous, car il va nous falloir couvrir une dépense que ne peut faire le club, s'agissant d'aménager provisoirement le platelage en bois pour améliorer la visibilité des sièges côté voirie. Grosso modo, d'après ce que nous avons calculé ce matin, cela coûtera 500 000 francs et, le cas échéant, je reviendrai présenter ce crédit. Pour ce qui est de l'état sanitaire des locaux intérieurs, nous avons convenu ce matin, avec M. Voirol, que le Service des sports se chargerait de repeindre au moins les vestiaires des joueurs. Mais, je le répète, ce n'est pas une priorité, y compris pour le club.

Voilà la situation. Je vous encourage à voter la proposition telle qu'elle vous est présentée, et cela aujourd'hui ou jamais, puisque nous avons déjà un retard de deux mois sur la planification des travaux. Si vous ne votez pas aujourd'hui, vous prenez vos responsabilités, car je vous préviens très clairement: dans ce cas, nous ne pourrions pas mettre à disposition ces installations pour la saison 2011-2012, je dis bien septembre 2011.

M. Gérard Deshusses (S). Pour nous, groupe socialiste, il reste quand même quelques points obscurs. Vous nous dites, Monsieur le conseiller administratif, que vous ne vous intéressez pas au club, mais à la population genevoise, que vous voulez des installations, des loges VIP qui servent à d'autres spectacles que des matches de hockey. Vous souhaitez que Holiday on Ice ou des championnats de patinage artistique soient aussi mieux dotés, et nous vous suivons pleinement. Mais, pour notre part, nous souhaitons aussi que les douches et les W.-C. soient à la hauteur de ces manifestations. Vous ajoutez, et c'est un premier point d'ombre, que ce matin à 7 h 30 – je salue votre travail matinal! – vous avez rencontré M. Quennec et que, pour lui, la priorité, ce n'est ni les vestiaires, ni les douches et les toilettes, et que par conséquent il n'y a pas lieu d'entrer en matière. Mais alors, Monsieur Pagani, vous intéressez-vous à la population genevoise ou au club? Nous préférierions que vous vous intéressiez aux deux, car nous, socialistes, pensons que les vestiaires, les douches et les toilettes sont tout aussi importants pour le Genève-Servette Hockey Club que pour Holiday on Ice ou des championnats de patinage artistique.

Enfin, pouvez-vous nous confirmer ce que vous avez dit dans une autre réunion à laquelle participaient quelques chefs de groupe, à savoir que le cirque Knie ne voulait plus s'installer désormais dans le périmètre de la patinoire, en raison justement des conditions d'hygiène insuffisantes? Ou avons-nous rêvé?

La présidente. Madame Olivier, vous avez la parole pour la deuxième fois...

Une voix. Pour la troisième fois!

M^{me} Christiane Olivier (S). Oui, c'est la troisième fois, mais je suis signataire d'un amendement! Je connais bien le règlement du Conseil municipal... J'ai été étonnée, Monsieur Pagani, de votre intervention, pour ne pas dire stupéfaite. Pour une grande partie, M. Deshusses a répondu avec beaucoup plus de calme et de tempérance que je ne pourrais le faire. Toujours est-il que je m'étonne grandement que M. Quennec, qui est vraiment à l'écoute de ses joueurs, dise que ce n'est pas une priorité de revoir les conditions d'hygiène.

Ensuite, comme l'a relevé mon collègue M. Deshusses, vous avez eu une réunion, ce matin à 7 h 30, avec le dirigeant du club, et c'est très bien. Mais vous et moi, nous nous sommes rencontrés à midi et je vous ai parlé de cet amendement. Vous m'avez dit que vous étiez tout à fait d'accord que je le dépose! Alors, j'aimerais, moi aussi, voir éclaircies quelques zones d'ombre. En tout cas, pour le groupe socialiste, que cet amendement soit voté ou non, c'est une question de principe. Nous défendons non seulement le club et les VIP, mais aussi les gens qui fréquentent les vestiaires à l'intérieur. C'est pourquoi nous maintiendrons cet amendement.

M. Jacques Baud (HP). J'aimerais juste dire ceci: à quoi servent des vestiaires superluxeux s'il n'y a pas dans la salle des spectateurs qui paient? Dans ce sens, je donne raison à M. Pagani. Il y a des travaux urgents à faire pour accueillir ces personnes qui permettent le spectacle, puisque sans argent il n'y a pas de spectacle. Votons donc ce crédit rapidement, c'est nécessaire, et évitons ces amendements qui font traîner les choses!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. C'est vrai, il est temps de voter. Madame la conseillère municipale, vous m'avez annoncé que vous présenteriez un amendement, mais je vous ai dit qu'il devait être chiffré. Or je ne vois pas de chiffre. Vous auriez dû évaluer le coût et ajouter 50 000 ou 100 000 francs. Pour ma part, j'ai pris mes responsabilités et je vous ai présenté une proposition fondée sur des réflexions et des évaluations professionnelles. Si vous souhaitez déposer un amendement, dans le but légitime d'améliorer le confort des joueurs, il vous faut le chiffrer. Voilà la position du Conseil administratif!

M^{me} Christiane Olivier (S). Très brièvement, Monsieur le magistrat, je répondrai que nous prenons des options politiques. Les options professionnelles

et l'évaluation du coût d'un supplément d'étude ne nous appartient pas, elles appartiennent à vos services!

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Olivier est refusé par 31 non contre 22 oui (9 abstentions).

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée par 59 oui contre 1 non.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée sans opposition (58 oui et 1 abstention).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté sans opposition (58 oui et 1 abstention).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 878 000 francs destinés à la création de «sky boxes» (loges et espaces VIP), au déplacement des gradins VIP et à l'extension de la zone «lounge» existante pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 878 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous nous retrouvons à 20 h 45. Je vous souhaite un excellent appétit!

Séance levée à 19 h 15.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	298
2. Communications du bureau du Conseil municipal	299
3. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève, en remplacement de M. Pierre Losio, démissionnaire (statuts de la fondation du 28 mars 1979, art. 9) (RCM, art. 129, lettre B).	303
4. Rapport d'activité et comptes 2009 et budget de fonctionnement 2010 de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (D-32).	305
5. Questions orales	354
6. Motion du 19 mai 2010 de M ^{me} Charlotte Meierhofer: «Aide à la mobilité des non-voyants» (M-925)	371
7. Proposition du Conseil administratif du 16 juin 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 878 000 francs destiné à la création de «sky boxes» (loges et espaces VIP), au déplacement des gradins VIP et à l'extension de la zone «lounges» existante pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais (PR-797)	374
8. Propositions des conseillers municipaux	387
9. Interpellations	387
10. Questions écrites	387

La mémorialiste:
Marguerite Conus